

L'Unité

N°23- 2 F 50

Hebdomadaire socialiste

30 juin 1972



LA GAUCHE RETROUVEE

Fos : Le bateau ivre / Le crépuscule des magiciens / Exclusif : Vilar, mot pour mot / Ceux qui ne partent pas / Olof Palme

Sommaire

3

Socialistes - communistes :
La gauche retrouvée

4

Régions : Fos :
le bateau ivre

7

Le mépris, par
Gaston Defferre

8

Entretien :
Olof Palme,
la Suède et l'Europe

9

Monnaie :
Wait and see
Le nouveau désordre

11

A contre-pied

12

Mœurs :
Le crépuscule
des magiciens

13

Vacances :
Ceux qui ne partent
pas

14

Ces merveilleux
fous du vélo
sur leurs drôles
de machines

15

Enseignement :
Zéro de conduite,
M. Hurst

16

Exclusif : Vilar,
mot pour mot

Télévision :
Au risque de vous
plaie

19

Cadeau :
C'est la dernière
semaine

20

Document :
Le programme
commun

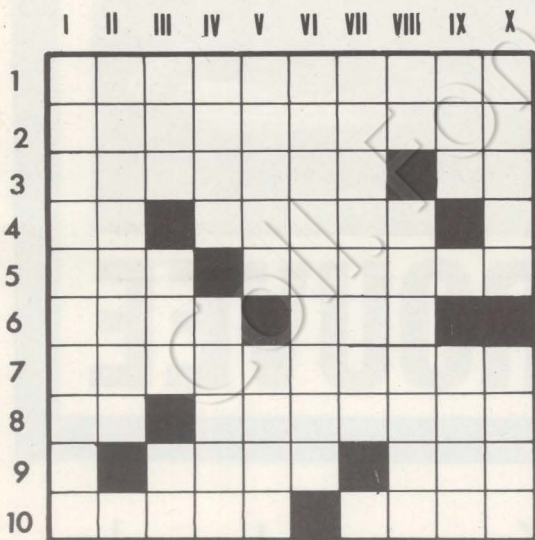
24

Opinion :
Vous êtes sûr,
Docteur ?

PHOTOS ET DESSINS

Jean-Pierre Coureuil (page 5),
Elie Kagan (pages 8, 15), Key-
stone (page 9), André Perlstein
(pages 1, 7, 13), Port Autonome de
Marseille (pages 4, 5, 7), Sabadel
(pages 3, 6, 15), Teich (page 24),
Vasco (pages 12, 16).

Mots croisés



PROBLEME N° 23

HORIZONTALEMENT :

1. Qui pourra être employé. - 2. Peu connues, de nos jours, dans une surprise-partie. - 3. Laissèrent froid. Longue. - 4. Sur un pli. En 72, il n'est plus divin. - 5. Trois qui roulent mieux qu'une. Qui a perdu son éclat. - 6. Référence de remplissage. Au bout de la semaine. -

7. Il y en a plein la botte. - 8. Préposition. Pris à rente. - 9. Jurassique inférieur. Pépinière de commis. - 10. Été favorable. Ses lentilles ne l'aidèrent pas à voir son erreur.

VERTICALEMENT :

1. Ils ne manquent pas d'espace, mais ne peuvent en profiter. - 2. Ce n'est pas un vice. - 3. Lieu de rencontre. Fit connaître son désagrément. Parcouru. - 4. Certains l'ont dans la peau ! Perspicacité. - 5. Habite au-delà des Pyrénées. Marcherai. - 6. Chevalier en avait une collection. - 7. Que l'on a déjà entendue. - 8. Sont toujours en bande. Possessif. - 9. Prénom d'un socialiste qui envoya les Français au bain. Se manifeste en dévastant. - 10. Etoffe. Récipient.

SOLUTION DU N° 22

HORIZONTALEMENT : 1. Sentiments. - 2. Auer. Our. - 3. Référendum. - 4. Sfax. Ici. - 5. Os. Liant. - 6. Fessière. - 7. Iso. IPA (Api). Or. - 8. Qui. Nein. - 9. Urne. RS. CR. - 10. Essora. Bée.

EN DIAGONALE : Suffisance.

VERTICALEMENT : 1. Sardonique. - 2. Eue. Sûrs. - 3. Nefs. Foins. - 4. Trèfle. EO. - 5. Raisin (cf Noë !) - 6. Exaspéra. - 7. Eon. Niais. - 8. Nudité. - 9. Truc. Ro. Ce. - 10. Miserere.

Rédaction : 5 rue Viollet-le-Duc
(Paris 9e) Tél. : 878.44.34
Administration : 41 bd de Magenta
(Paris 10e) Tél. : 208.23.50

Directeur général : Pierre Mauroy
Directeur de la rédaction : Claude Estier

REDACTION

Serge Richard (rédacteur en chef)
Claude Fuzier, Guy Perrimond, Jean-Marie Borzeix, Nicolas Brimo, Michèle Backmann, Robert Butheau, Gisèle Charzat, Henri-P. Marc, Daniel Mitrani, Gilberte Muller, Christiane Peyre, Maurice Séveno, Pierre Thibault, Claude Vintoux, Antoine Violet ; André Perlstein (photos).

SEC. DE REDACTION-MAQUETTES

Nicole Chaillot

AVEC LA COLLABORATION DE

Jean-Pierre Chevènement, Georges Conchon, Yves Durrieu, Roger Fajardie, Georges Fillioud, Claude Gault, Gérard Jaquet, Pierre Joxe, Pierre Lavau, Emile Loo, François Mitterrand, Robert Pontillon, Henri-François Rey, Georges Sarre, Dominique Taddei.

ADMINISTRATION

Conseiller technique : François de Gros-souvre

Relations extérieures : J.A. Niel

Publicité : Michèle Pancaldi

Directeur de publication : Michel Le-cornet.

Société éditrice : Les Nouvelles Editions de l'An 2 000.

La gauche retrouvée

27 avril-27 juin : ces deux mois de négociations qui ont abouti, mardi à l'aube, à l'accord sur un programme commun de gouvernement entre le Parti socialiste et le Parti communiste compteront dans l'histoire politique de notre pays.

N'en déplaise aux porte-parole de la majorité qui, incapables d'accomplir un tel effort, prétendent n'y voir que tactique électorale, cet accord — dont nous publions en pages 20 à 23 les principaux chapitres — est incontestablement le fruit de la recherche la plus approfondie qui ait jamais été effectuée entre les deux grands partis de la gauche française.

Certes, la plate-forme commune de décembre 1966 et le bilan des convergences et divergences de décembre 1970 avaient, en quelque sorte, préparé le terrain. Mais il s'agit, cette fois, d'un document autrement plus ambitieux, puisqu'il est destiné à répondre, dans ses 34 chapitres, à toutes les grandes questions que pourrait avoir à résoudre un gouvernement de gauche arrivant au pouvoir à la suite des prochaines élections législatives.

Ainsi a été scrupuleusement rempli, et dans les délais fixés, le mandat que le Congrès d'Épinay avait confié il y a un peu plus d'un an à la nouvelle direction du Parti socialiste. Et du même coup, apparaissent dérisoires les griefs formulés alors à l'égard de cette direction et les craintes exprimées de la voir tourner le dos à l'union de la gauche.

Lors de la présentation à la presse du programme commun, plusieurs journalistes paraissaient surtout soucieux de savoir lequel des deux partenaires avait fait le plus de concessions. Nous n'entrerons pas dans ce débat, étant entendu qu'il ne peut y avoir d'accord, en quelque matière que ce soit, que si chacun fait un pas vers l'autre. Tel a bien été le cas. De part et d'autre, des concessions ont été faites. Nulle part, il n'y a eu « abdication » ou « capitulation ».

En ce qui concerne les socialistes, la démonstration est aisée à faire, simplement en comparant le texte du programme commun et celui du programme adopté en mars dernier. Peu de problèmes se posaient aux chapitres des objectifs sociaux, de la planification, de la politique industrielle et agricole, de la politique budgétaire et fiscale, des échanges extérieurs et de la défense de la monnaie. En revanche, il en existait de sérieux — qui ont précisément donné

lieu aux discussions les plus difficiles — sur la démocratie et les institutions, sur l'étendue et la conception même des nationalisations, sur la sécurité et sur l'Europe. Sur aucun d'eux les négociateurs socialistes n'ont renoncé aux grandes idées exprimées dans le programme de Suresnes.

Au plan institutionnel, le principe de l'« alternance au pouvoir », qui a toujours été posé par les socialistes comme un critère fondamental, est clairement affirmé, tandis que l'adoption de la thèse de la dissolution « à double détente » met le gouvernement de gauche à l'abri du « caprice » de l'un des partenaires. Ceux-ci s'engagent d'autre part, l'un comme l'autre, à ne pas se prêter à un renversement de majorité, engagement qui figurait déjà textuellement dans le programme socialiste.

Au chapitre de la démocratie économique, dans le cadre d'une politique concrète d'extension des pouvoirs des travailleurs dans l'entreprise, le Parti socialiste n'a pas renoncé à défendre ses idées propres sur l'autogestion, mot qui demeure suspect au Parti communiste. Quant à l'étendue des nationalisations, qui a occupé les dernières heures de la discussion, la formule retenue en fin de compte pour définir le « seuil minimum » constitue un heureux compromis, dans la mesure où, permettant le transfert à la puissance publique d'un vaste secteur de l'économie — condition évidemment indispensable pour créer une rupture avec les structures capitalis-

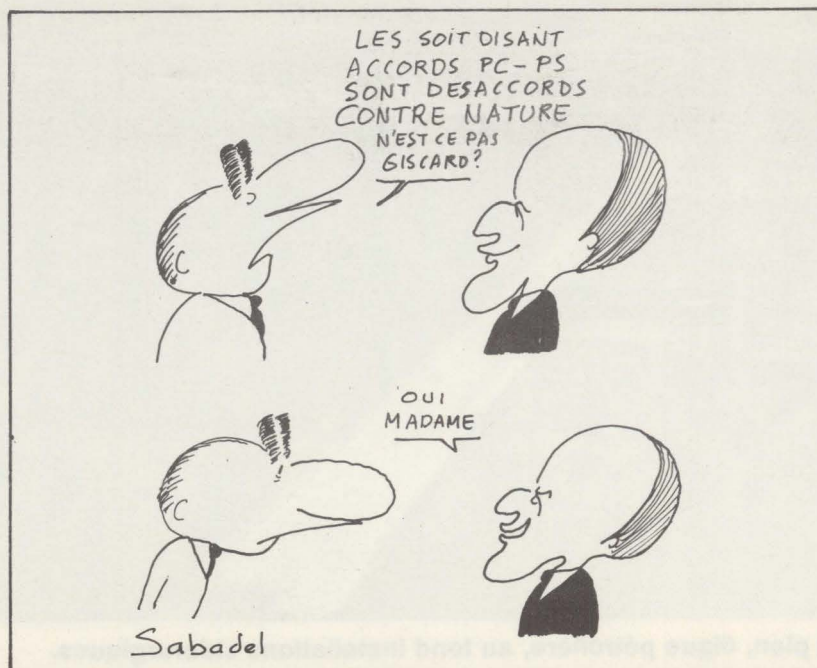
tes — il évite la longue « liste noire » dont on pouvait redouter les conséquences psychologiques.

Enfin, sur la sécurité et la construction européenne, le texte commun est parfaitement conforme au programme socialiste : n'exigeant pas le retrait de l'Alliance atlantique, il assure à la France la possibilité de contracter des alliances défensives contre tout agresseur, quel qu'il soit, et surtout — les communistes ont ici fait preuve d'un grand réalisme — de poursuivre son action dans le cadre de la Communauté européenne des Dix en s'efforçant, bien entendu, d'en démocratiser les institutions.

Aucune contradiction ne peut donc être relevée entre le texte du programme de Suresnes et celui de l'accord de mardi qui affirme la capacité de gouverner ensemble des socialistes et des communistes — et de tous ceux qui accepteront de se joindre à l'accord, en particulier les radicaux de gauche qui paraissent prêts à y souscrire.

C'est donc un très grand pas que vient d'accomplir la gauche et cela au moment même où l'embarras de la majorité devient de plus en plus évident. Les socialistes qui, avec François Mitterrand, affirment depuis des années que seule l'union de la gauche peut permettre de venir à bout du pouvoir actuel retiendront la date du 27 juin 1972 comme celle d'un premier aboutissement de leurs patients efforts.

CLAUDE ESTIER



Fos: le bateau ivre

1970 : « Haute de 45 mètres, la tour vigie du nouveau port de Fos dresse, entre la mer et la terre, son audacieuse architecture de béton ». Durant deux ans, ça va être un défilé d'armateurs, d'industriels, d'ingénieurs et de techniciens, d'hommes politiques et de journalistes, conviés à venir admirer ce merveilleux exemple du génie humain conquérant, pour ne pas dire terrassant la nature. Fos avait gagné, disait-on. En réalité, rien n'avait commencé.

1972: Les travaux ont commencé et, dans la plus énorme pagaille qui se soit vue, la réalité s'impose : retard des équipements, flambée des prix des logements, tension sur le marché du travail, difficultés de financement du complexe sidérurgique, multiplication des promoteurs, destruction de sites. Sur les chantiers, des mouvements sporadiques éclatent. Les aménageurs eux-mêmes connaissent un malaise profond, comme en témoigne une grève du personnel de la Mission d'aménagement de l'étang de Berre (M.a.e.b.). Les élus locaux entrent en révolte et, surmontant leurs oppositions politiques, font cause commune.

Au milieu d'un désordre indescriptible où nul ne sait plus qui fera quoi et quand, se dressent les mainteneurs : le ministre Albin Chalandon, qui assure imperturbablement : « Tous les équipements de

Fos-sur-Mer seront prêts à temps. » Le préfet Laporte, qui affirme : « J'ai les crédits nécessaires », mais se fâche parce qu'un journal le compare à un général : « Je suis un deuxième classe »... muni d'un parapluie.

En deux ans, la situation s'est dégradée de façon accélérée. Des projets ambitieux du départ, on en est arrivé à une superposition de mesures contradictoires et de faits accomplis, qui ne définissent qu'une seule politique, celle du profit.

Stratégie incertaine

La sidérurgie prévue à Fos, celle des produits plats, est surtout destinée à l'exportation. Les 7 millions de tonnes que l'on entend produire dans un premier temps ne pourront être absorbées par le marché intérieur. Ici intervient la « stratégie méditerranéenne » du régime, car les pays riverains, s'ils ont des projets sidérurgiques, auront pour un long temps encore besoin d'importer. Parallèlement, Fos s'intègre à une stratégie régionale, visant à sauver la région méditerranéenne du marasme économique dans lequel elle s'enfonce. Fos parviendra-t-il à diffuser sur un axe est-

ouest des effets bénéfiques en matière d'emploi et de structuration économique ?

Rien n'est moins évident. On peut facilement imaginer qu'à long terme Fos constitue une base lourde avec sa sidérurgie sur l'eau et sa pétrochimie. Ses retombées les plus positives se situant sous la forme d'industries différenciées, dans la région lyonnaise et le long de l'axe Fos-Lyon.

Prévision peu rassurante pour la région marseillaise. Elle garderait les pollutions, et verrait s'éloigner les perspectives d'emploi. Mais prévision très vraisemblable, puisque Fos s'intègre aussi à une stratégie européenne, qui vise à en faire le contrepoids de la Ruhr. Dans ce contexte, obligé de faire face à une concurrence internationale sans cesse accrue, l'Etat ne pourra pas attendre que naissent dans la région marseillaise les structures d'accueil des industries « aval » de Fos. Ces industries, transformant les matières brutes en produits finis, sont les plus génératrices d'emploi. Elles s'installeront là où existe déjà une structure industrielle, c'est-à-dire dans la région lyonnaise.

Stratégie régionale, stratégie méditerranéenne, stratégie européenne composent au total une « stratégie » incertaine. En l'état de décomposition actuel, on pourrait la résumer ainsi : « Faites confiance aux intérêts des grands capitalistes, et le reste vous sera donné par surcroît ».

Fos, c'est d'abord un grand port pétrolier. Ultra moderne. Mais les chiffres, en millions de tonnes, ne signifient rien. Sur le vrai problème : le pétrole partira-t-il en « pipe » vers Lyon et l'Europe du Nord, ou sera-t-il traité sur place et dans quelle proportion, aucune réponse précise n'existe. Bien sûr, Fos aura ses raffineries. Il en existe déjà tout autour de Berre et chacun sait qu'elles n'ont jamais résolu les problèmes d'emploi. D'autres entreprises sont présentes : E.d.f., I.c.i., la Solmer, L'Air liquide, Dassault (à Istres), Naphtachimie.

Avec tout ça, pas de problèmes d'emploi... Hélas ! il n'en est rien.

Emplois pour qui ?

L'emploi, justification première du développement, c'est la bouteille à l'encre. Tout d'abord, aucune étude sérieuse n'a été entreprise : les chiffres fournis par le Port autonome de Marseille varient entre 33 000 et 55 000 emplois nouveaux



Au premier plan, digue pétrolière, au fond installations sidérurgiques.



en 1985. Les industriels eux-mêmes ne savent pas. La Solmer doit créer 12 000 emplois. A quelle date ? Avec combien de travailleurs lorrains ? Quelles qualifications recherchera-t-elle ?

Dès maintenant, il existe une tension considérable sur la main-d'œuvre de chantier. Plus de 50 sociétés de personnel temporaire se sont abattues sur Fos. Cependant, le chômage dans la région est passé de 34 107 en septembre 1970 à 37 677 en septembre 1971. La C.f.d.t. affirme : « Nous constatons qu'aujourd'hui les 9 / 10e des emplois offerts par Fos ne sont pas accessibles aux chômeurs de la région. »

Bidonville - sur - Mer

Pour construire Fos, des milliers de travailleurs immigrés sont là, venant d'Afrique du Nord, de Turquie, etc., munis de contrats aussi courts que possible : plus faciles à exploiter, moins faciles à syndiquer. Pour les autres, les chefs de chantiers se battent à coup de primes : 50 F de prime de panier par jour, 1 000 F par mois pour un cadre.

Pour tous, les salaires sont relativement convenables, mais ceux venus de l'extérieur de la région ressentent durement leur isolement et les problèmes du logement accroissent encore leur insatisfaction.

La loi de la rareté joue à plein. Les prix des logements subissent une montée vertigineuse. Un F 4, à Istres, se loue 1 350 F par mois; un F 3 à 700 F par mois, c'est un minimum. Le scandale a pris

de telles proportions qu'en mars, Chalandon a dû y réglementer les loyers. Les protestations de la population locale, qui souffre de cette flambée des prix, l'ont aussi obligé à écrire personnellement aux responsables de la Solmer (sidérurgie), de l.c.i. (chimie) et de Gaz de France (méthane). Il leur est reproché l'accaparement des logements. Il en louent des dizaines pour leurs cadres plusieurs mois avant leur installation. Il leur

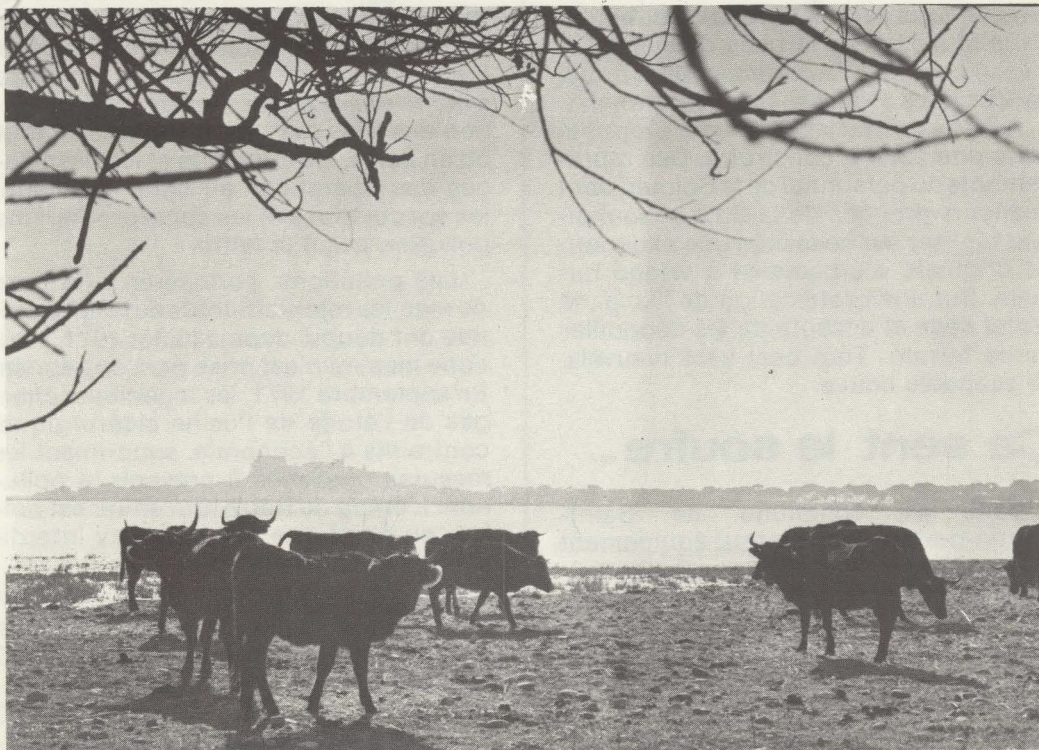
est également reproché des indemnités de logement trop élevées — entre 600 et 5 000 F par mois.

Les patrons ont répondu : faites des routes et la demande s'exercera sur une zone plus vaste. Chalandon riposte : le retard des infrastructures routières est dû au retard avec lequel le groupe Wendel-Sidelor a pris sa décision d'implantation.

En attendant, les travailleurs paient la note en usant leur vie dans des conditions d'hébergement inadmissibles. Certains ont cru possible de pratiquer un caravanning sauvage. Mal leur en a pris. Mois après mois, leurs loyers sont augmentés : 150 à 200 F par mois avec un simple point d'eau. La « bidonvillisation » massive approche : déjà, il manque 1 200 logements.

Pour le personnel définitif, le déficit officiellement reconnu est de 3 000 logements à la fin de 1973. Mais, voici un mois, sur les 160 millions d'investissements prévus en 1972, moins du cinquième était engagé, et il paraît certain qu'une bonne partie devra être reportée sur 1973.

Si une étude sérieuse — enfin ! — qui vient d'être achevée chiffre à 100 000 l'accroissement de population d'ici à 1976, le programme du VIe Plan, lui, en prévoit 75 000... Devant l'imminence du désastre, le préfet de Région en est venu



Manade devant Fos.

Fos : le bateau ivre

à bénir toute perspective de nouveaux logements, quelles que soient les conditions qu'imposent les promoteurs.

Quatre ou cinq groupes bancaires nationaux ont, grâce aux informations exclusives qu'ils obtiennent de l'administration, la possibilité d'acquérir la quasi-totalité des terrains urbanisables et les autres... Ça servira plus tard.

Sous le couvert de sociétés spécialisées, ces groupes s'assurent auprès des chefs d'entreprise une réservation et un financement dans une optique de ségrégation systématique de l'habitat : les ouvriers dans le pourtour de Martigues, les cadres vers Istres, sur les rives de Berre, ou plus loin, vers Salon.

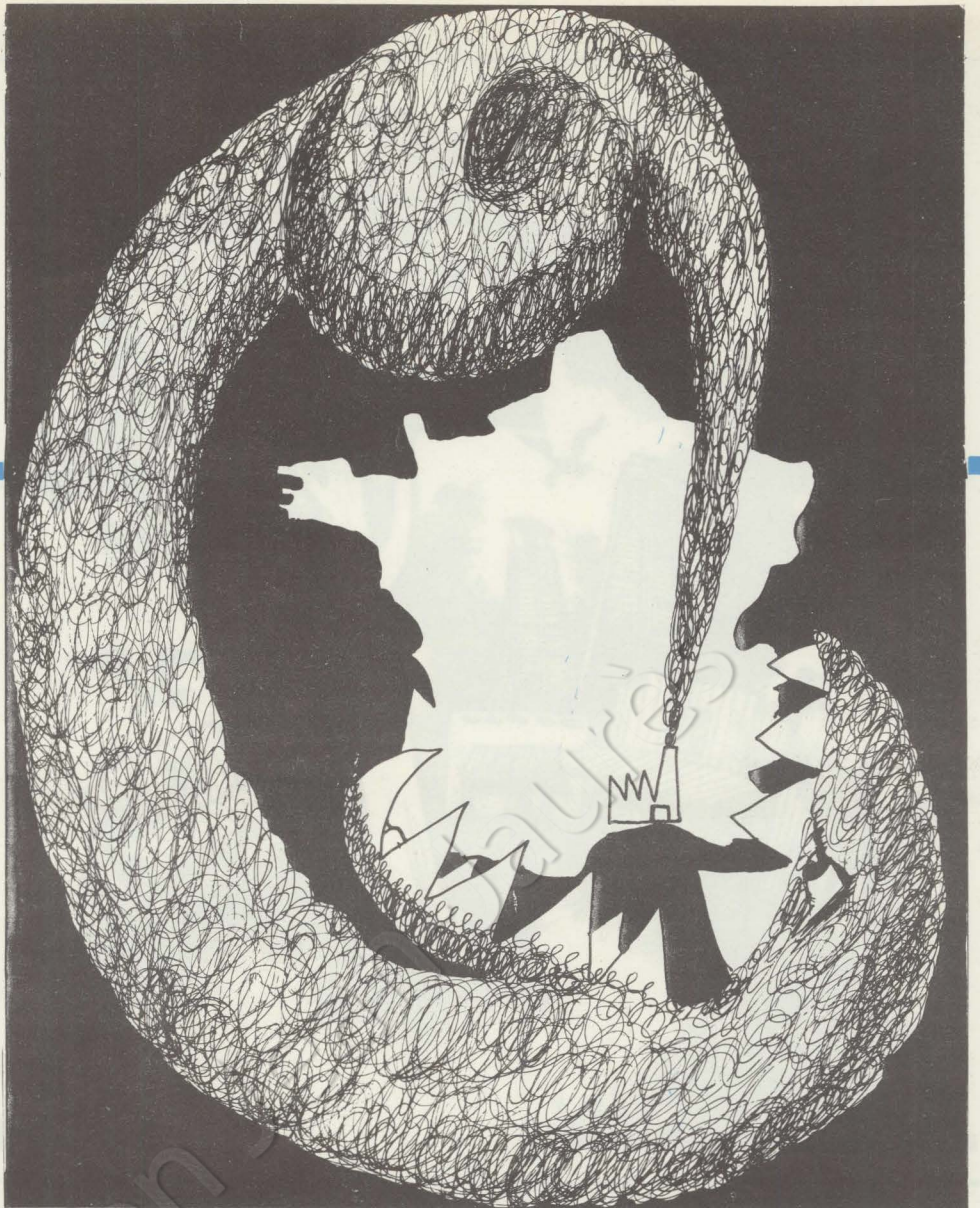
Ainsi, la Banque de Paris, Suez, l'I.c.p., etc., se battent pour acheter les terrains dont le prix, dans le marché libre, sont voisins de 30 F le m². Ils tournent la loi et, afin de ne pas dépasser l'estimation des Domaines, adoptent des subterfuges, avec l'accord officieux de l'administration qui feint de ne rien voir : indemnités diverses, dessous de table... L'Etat est dépassé, il laisse faire. Faute de moyens financiers, il n'exerce pas son droit de préemption.

Un maître d'œuvre nommé Farcy a été inculpé voici quatre mois dans l'affaire Nahmens, escroquerie immobilière de grande envergure. En liberté provisoire, il visite régulièrement les maires de Vitrolles et Marignane, il est reçu sans rendez-vous dans le bureau du directeur de la M.a.e.b. Par le biais de ses associés, il continue de participer à un projet de Zac à La Rousse, près de Miramar.

A Istres, l'Etat achète une propriété dans une zone à construire. Des représentants du personnel de la Solmer, dont plusieurs proches de la C.f.d.t., souhaitent réaliser sur ce terrain une expérience originale d'urbanisme à visage humain. Sur une protestation de l'I.c.p., le préfet cède et accepte de les dépouiller de ce terrain. Tout ceci sent mauvais. Le scandale couve.

Ça sent le soufre...

Dans la commune de Saint-Martin-de-Cau, loin de tout équipement collectif, on veut construire 2 500 maisons : « Les Aulnes ». Trois cents hectares, une ferme, deux manades, et bien sûr l'étang avec ses pêcheurs, sa végétation, ses oiseaux. Un site à protéger, ce qu'a d'ailleurs prévu le schéma de l'Oream. La commune, curieusement, accorde un droit à 30 logements à l'hec-



tare. Trop élevé pour le site. Acheté 250 millions en 1970 par deux conseillers municipaux, ce terrain est revendu trois fois plus cher aujourd'hui. Il semble que l'on ait « prié » le président de la Safer de ne pas faire jouer son droit de préemption.

Pour permettre une fructueuse opération, on aura donc détruit un site inestimable et logé 10 000 personnes hors de toute agglomération, entre un parc de munitions et une usine d'explosifs. Tout le problème de l'urbanisme est ici posé. Il s'inscrit dans le sein de la Provence avec la ségrégation sociale, la destruction des sites par les immeubles en tour ou en barre, l'irrationalité et les gaspillages des opérations au coup par coup, les spéculations et les superprofits. Une pollution avant la lettre.

Les pollutions, parlons-en ! Au bord de mer, les rejets effluents de Naphtachimie ont doublé depuis juillet 1971 : aucune mesure n'est prise par l'entreprise. En septembre 1971, les ingénieurs chargés de l'étude de l'usine sidérurgique, contraints à l'économie, suppriment les mesures destinées à prévenir la pollution. L'étang de Berre tout entier est pollué, au point que des arrêtés y interdisent pêche et baignade !

Mais le pollueur le plus important est public : c'est E.d.f., dont les centrales pourraient un jour émettre jusqu'à 1 600 tonnes quotidiennes d'anhydride sulfureux (SO²). On en est aujourd'hui à 280 tonnes par jour. Dans les études préalables, aucune analyse sérieuse : « Le

mistral, vent dominant, enverra les fumées au large ». C'est faux : des brises locales forment des rabattants qui peuvent établir, sur tout le pourtour de Berre et la Camargue, une véritable chape de fumée sulfureuse mettant en cause tout l'équilibre écologique de la zone et, bien sûr, la santé des habitants.

Curieusement, on ne parle plus de pollution dans les services. Le mot est devenu tabou.

Face à ce gâchis, énorme, incroyable, une question revient sans cesse : qui décide à Fos ?

La position de principe du gouverne-

Le mépris

Le conflit entre les maires et le gouvernement à propos de l'urbanisation du golfe de Fos, traité par ailleurs dans « l'Unité », révèle le mépris dans lequel le gouvernement tient les collectivités locales, le mensonge de la politique de décentralisation, la volonté de domination des technocrates entre les mains desquels les ministres ont abdiqué.

La Constitution est formelle : « Article 72 : les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi.

Ces collectivités s'administrent

ment, la voici : Fos est une opération nationale et il ne saurait être question d'y associer les collectivités locales. Bien au contraire, jusqu'à présent, l'administration a joué de leurs divisions.

La révolte des maires

Début 1972, tout change. Le 2 février, avec dix ans de retard, la « concertation » avec les élus locaux commence. L'administration leur demande d'accepter la mise en application de la loi Boscher. Cette loi, élaborée pour les villes nouvelles de la région parisienne, comporte un abandon de souveraineté quasi total de la part des communes périphériques. Elle ne peut concerner la zone de Berre, où la création de villes nouvelles a été écartée par un comité interministériel du 3 janvier 1969. Une fois de plus, le Pouvoir se contredit.

Le 22 février, malgré ses appels, le préfet Laporte subit un échec cinglant : les socialistes avec le maire de Marseille Gaston Defferre, les communistes et les maires de toutes tendances s'unissent et repoussent l'application de la loi Boscher, par 15 voix contre 3.

Puis, le silence. Le Pouvoir remâche sa déception. Un mois passe. Le 21 mars, c'est le coup de tonnerre. Defferre publie, dans son journal « Le Provençal », un éditorial accusateur : « Considère-t-on que le golfe de Fos ne fait plus partie du patrimoine national et qu'il appartient à quelques féodaux de l'industrie et de l'administration ? »

librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ». Les maires sont seuls compétents pour résoudre les problèmes d'urbanisme qui se posent sur le territoire de leurs communes. Ils ont, de plus, fait la preuve qu'ils étaient efficaces.

Le gouvernement veut dessaisir les élus. D'une part, en appliquant la loi Boscher qui divise les communes en deux, fait deux catégories de citoyens ; d'autre part, en créant un établissement public chargé de la réalisation des travaux ; enfin, en nommant lui-même le directeur de cet établissement public, c'est-à-dire le personnage qui est la clé de voûte du système.

La majorité des maires a refusé.

Depuis des mois, des pressions de toute sorte sont exercées sur eux pour les faire céder. Ils ne cèdent pas. Le



Emplacement pour caravaning à Fos.

La polémique s'engage avec le préfet et tout tient en une phrase du maire de Marseille : « Depuis le lancement de l'opération de Fos, on a voulu se passer du concours des municipalités. Le résultat est là pour démontrer que cela est une erreur, et plus encore une faute. »

Le gouvernement bluffe. Il fait, de l'application de la loi Boscher, la condition obligatoire pour financer les équipements très importants que les communes vont devoir accomplir. En réalité, d'autres solutions existent, plus efficaces, plus démocratiques. Les maires le savent. Au mois de mai, ils décident. à

15 moins 1 — le maire de Fos, essentiellement préoccupé de ses patentes — à 14, donc, de s'associer dans le cadre de syndicats intercommunaux à vocations multiples. Solution plus classique et mieux rodée.

Et maintenant ? Encore l'attente. Que fera le Pouvoir ? Les élus ont pris leurs responsabilités, leurs risques même... Cela suffira-t-il à empêcher que Fos devienne un chancre au flanc de la Provence ?

Il ne faut pas céder.

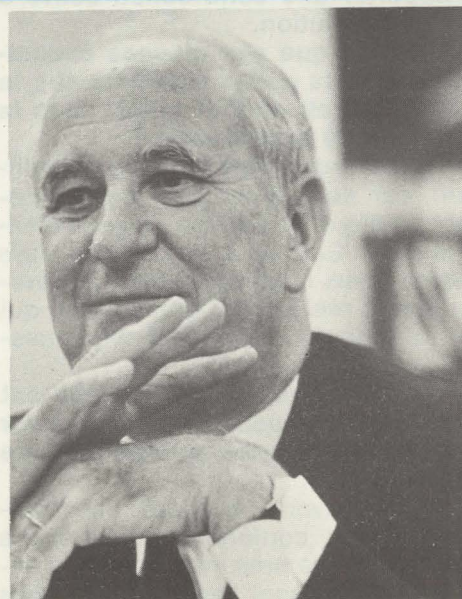
ALAIN BONNIER

temps passe. La situation s'aggrave autour du golfe de Fos. Le gouvernement s'entête. A Paris, les élus de la majorité U.d.r. ont donné de mauvaises habitudes. On connaît le résultat : inefficacité, gaspillage, scandales financiers de toute sorte.

Nous ne voulons pas de cela dans les Bouches-du-Rhône. Le gouvernement, ses fonctionnaires, ses technocrates, rencontrent une résistance qui les surprend.

Il faut qu'ils sachent qu'à leur mépris du respect de la Constitution, de la loi, les élus des Bouches-du-Rhône continueront à opposer leur sens des responsabilités, leur sens du devoir à l'égard de leurs concitoyens, leur conscience de l'intérêt général.

GASTON DEFFERRE



Olof Palme: La Suède et l'Europe

Au cours de son récent séjour à Paris, Olof Palme, Premier ministre de Suède, a accordé à « l'Unité » une interview exclusive sur les perspectives européennes.

L'UNITE - La première question que je voudrais vous poser a trait aux conséquences pour la Suède de l'élargissement de la Communauté économique européenne. La Norvège et le Danemark viennent d'entrer dans cette Communauté. Comment la Suède voit-elle les répercussions de cet élargissement et quelle peut être, pour l'avenir, l'évolution des rapports de votre pays avec cette Communauté des Dix ?

OLOF PALME - Nous menons une politique extérieure de neutralité. Cette politique est importante pour la stabilité de l'Europe du Nord. C'est l'intérêt de la Suède, mais c'est aussi, je crois, l'intérêt de l'Europe que nous ne changions pas cette politique. C'est pour cette raison qu'il est impossible, pour nous, à l'heure actuelle, de devenir membres de la Communauté européenne. Mais nous voulons apporter une contribution très active à la coopération européenne. Et si nous pouvons avoir un véritable traité de libre échange pour les produits industriels, si ce traité comporte une clause évolutive nous permettant de développer la coopération dans différents domaines (économie, environnement, etc.), je crois que l'élargissement de la coopération économique en Europe pourra être également très bénéfique pour la Suède. Nous voulons, je le répète, apporter une contribution active à une telle évolution.

— Est-ce que ces clauses évolutives dont vous parlez signifient que la Suède pourrait un jour entrer dans la Communauté européenne ?

— C'est impossible à dire pour le moment, car cela dépend du développement politique en Europe. Je crois d'ailleurs que l'Europe a besoin des pays neutres, mais c'est seulement le développement réel de la Communauté qui pourra donner la réponse à cette question.

— Pour élargir le débat, quelle est la position des socialistes suédois sur la future conférence européenne de sécurité ?

— Nous avons toujours été favorables à cette conférence. Nous avons coopéré de très près avec nos amis finlandais, qui se sont beaucoup engagés sur cette question. Nous croyons que,



depuis la conclusion des accords entre l'Allemagne de l'Ouest, l'Union soviétique et la Pologne sur Berlin, la voie est libre pour une préparation active multilatérale de cette conférence de sécurité. Il faut ne pas tarder trop longtemps et commencer aussitôt que possible cette préparation active.

— Vous participez à Vienne à la réunion de l'Internationale socialiste. Comment voyez-vous le rôle de cette Internationale ? Peut-elle, en particulier, favoriser cette conférence de sécurité européenne ?

— J'espère que oui. L'Internationale a plusieurs buts qui peuvent être importants : la détente en Europe, la coopération pacifique, une coopération entre les travailleurs des différents pays européens et une politique socialiste commune. Mais également l'Internationale a des obligations envers les pays en voie de développement. Il serait, en effet, très dangereux que l'Internationale soit seulement une organisation européenne, même si, évidemment, les problèmes européens sont très importants pour elle.

— Le parti socialiste suédois va tenir prochainement un congrès qui semble important pour la définition de ce que l'on appelle, quelquefois un peu confusément, le « socialisme suédois ». Quels sont les thèmes qui vont être développés au cours de ce congrès ?

— La préparation de ce congrès constitue un énorme travail. Les documents représentent plus d'un millier de pages. Le processus démocratique par lequel nous préparons nos débats a donné naissance déjà à près de 500 motions. Le congrès portera notamment sur les problèmes de la politique industrielle, de la politique d'environnement, de la démocratie dans le parti, sur les problèmes de la Justice et sur ceux concernant la Santé. Il s'agit, au total, d'une réflexion considérable. Je crois qu'en fin de compte, le thème principal de ce congrès sera le renouvellement social de la vie industrielle, c'est-à-dire

Le nouveau désordre

La livre sterling est dévaluée de fait d'environ 5 %. En prenant, la semaine dernière, la décision de laisser flotter leur monnaie, les autorités britanniques savaient que son cours s'établirait à un niveau inférieur à la parité officielle, celle qui avait été définie en décembre dernier lors du grand réajustement monétaire de Washington.

En réalité, cette dévaluation était inscrite dans les faits depuis le 22 janvier dernier, date de la signature par la Grande-Bretagne de son adhésion à la Communauté économique européenne. Tous les experts admettaient que les Anglais ne pourraient affronter la concurrence de l'Europe des Six qu'après avoir diminué la valeur de leur

monnaie ; mais on pensait généralement qu'Anthony Barber, pour ce faire, attendrait la fin de l'année, c'est-à-dire quelques jours avant l'adhésion officielle, fixée au 1er janvier 1973. Au pire, disait-on, les Anglais pourront tenir jusqu'en novembre, afin d'aligner leur position sur celle d'une Administration américaine libérée de ses contraintes pré-électorales.

Les événements en ont décidé autrement. La spéculation sur l'or — c'est-à-dire contre le dollar et la livre sterling — au cours des dernières semaines, a été telle que le chancelier de l'Echiquier n'a pas pu différer plus longtemps sa décision. L'économie britannique étant trop fragile pour résister. Les réserves monétaires de Londres n'avaient pratiquement pas augmenté depuis le début de l'année. Pendant cette même période, la balance des comptes

Wait and see

l'organisation de la démocratie dans les entreprises et de tout ce qui touche aux conditions de travail et qui posent des problèmes de plus en plus sérieux dans les pays industrialisés.

— **Avec de nouvelles formules de participation des travailleurs à la gestion ?**

— Effectivement, nous allons engager l'année prochaine d'importantes réformes pour que les travailleurs puissent entrer dans les comités de direction de toutes les grandes usines, pour développer le pouvoir des ouvriers sur l'environnement immédiat du travail, sur les problèmes de la sécurité de l'emploi, sur la gestion en général et pas seulement au sommet, mais au niveau de chaque atelier.

— **Vous venez de rencontrer François Mitterrand, vous vous intéressez aux perspectives qui s'offrent à la gauche française. Comment voyez-vous l'éventualité de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste en France ?**

— Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les grands efforts du Parti socialiste français pour créer les conditions d'une unité d'action de la gauche. Notre expérience nous dit que c'est le mouvement unifié des travailleurs qui peut seul gagner le pouvoir. C'était le cas dans notre pays, et c'est vrai aussi dans les autres.

(Propos recueillis
par CLAUDE ESTIER)

a été constamment déficitaire. Enfin, des signes de recrudescence de l'inflation se multiplient dans tous les secteurs : l'indice officiel des prix croît au rythme de 7 % l'an.

Face à une telle situation, le gouvernement Heath n'avait le choix qu'entre deux options : le blocage autoritaire des prix et des salaires, ou la dévaluation. Compte tenu du mécontentement social actuel, la première solution était difficile à mettre en œuvre. Il ne restait donc que la dévaluation.

S'agit-il d'une nouvelle crise monétaire ? Les déclarations officielles s'efforcent de minimiser l'événement. John Connally, Raymond Barre, Valéry Giscard d'Estaing, Karl Schiller multiplient les déclarations rassurantes. Ils ne peuvent de toute façon faire autrement, à cause des risques de spé-

Aucun socialiste ne peut avoir été surpris par le nouveau rebondissement de la crise monétaire du système capitaliste, rebondissement marqué par la décision britannique de laisser « flotter » la livre et par l'accord réalisé à Luxembourg entre les ministres des Finances des six pays du Marché commun pour tenter de préserver l'Europe de ce nouveau coup du sort. En réalité, les mesures prises depuis un an ne sont que des palliatifs et les manipulations techniques n'abordent pas le problème de fond. Celui-ci tient à la qualité même d'un système instauré au lendemain de la deuxième guerre mondiale et dans lequel le dollar a joué et jouera selon les circonstances tantôt les pères Noël, tantôt les fauteurs de troubles.

On connaît l'essentiel dans les tribulations monétaires européennes : une masse considérable de dollars, accumulée en vingt-cinq ans pour des causes multiples (aide Marshall, soldes des militaires américains, investissements, etc.), se promène d'un pays à l'autre, d'un marché boursier à l'autre, pour le plus grand bénéfice des spéculateurs. L'apparition sur le Vieux Continent d'une division entre des monnaies fortes et des monnaies qui le sont moins facilite de telles opérations. C'est ainsi que la lire italienne aurait supporté les contre-coups de la décision de Londres, les dollars se précipitant sur un marché affaibli par une crise politico-économique grave, et cependant enserré par le respect dû aux accords sur les marges de

culatation. A Luxembourg, lundi, les ministres des Finances des Dix ont finalement abouti à une position commune. Mais, en fait, on est revenu sur l'accord signé à Bâle en avril dernier, qui préconisait un resserrement des marges de fluctuation des monnaies européennes entre elles. Certes, il a été décidé de soutenir le cours de la lire italienne, mais la livre sterling et la couronne danoise vont continuer à flotter au gré de l'offre et de la demande.

Les marchés des changes ont été ouverts normalement, mais ces nouvelles difficultés prouvent une fois de plus que l'accord de Washington n'a rien résolu et que les Européens ont le plus grand mal à avoir des idées communes sur la réforme du système monétaire international.

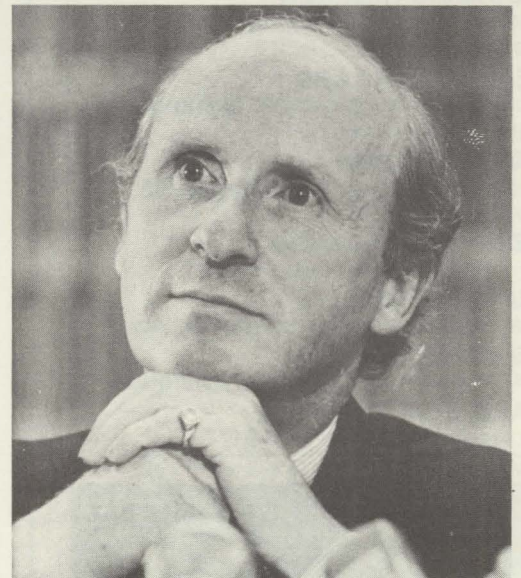
CLAUDE VINTOUX

« flottaison » à l'égard du dollar et à l'intérieur de la Communauté.

La question est donc bien de savoir si l'Europe restera longtemps encore soumise à un risque qui lui est imposé de l'extérieur. Lorsque le président Nixon a décidé la dévaluation du dollar, il l'a fait dans les conditions qu'il a voulues ; les rencontres avec plusieurs de nos partenaires européens n'ont pas dépassé le cadre de l'information et la méthode du fait accompli. En faire le reproche aux dirigeants des Etats-Unis serait déplacer le problème. L'expérience prouve que la solidarité, dans un milieu dominé par les habitudes du profit et de la souveraineté intégrale, passe après les intérêts nationaux. Et la même expérience rappelle que chaque pays européen pris isolément est, en face de Washington, hors d'état d'imposer sa loi. S'il est un domaine où les déclarations d'indépendance non accompagnées des mesures pratiques propres à garantir cette indépendance peuvent faire sourire, c'est bien celui de la monnaie, considérée sous son angle capitaliste.

Pas seulement la technique

A l'intérieur du système économique qui est le nôtre, une seule voie reste ouverte raisonnablement, celle de l'union européenne. Parce que l'ensemble européen disposerait d'une puissance



Anthony Barber,
chancelier de l'Echiquier.

Wait and
see

QUESTIONS D'HISTOIRE

Collection dirigée par Marc Ferro

ROBERT PARIS

Les origines du fascisme.

PIERRE RICHE

De l'éducation antique à l'éducation chevaleresque.

CLAUDE KLEIN

Weimar.

ALBERTO TENENTI

Florence à l'époque des Médicis : de la cité à l'Etat.

GUY PEDRONCINI

Les négociations secrètes pendant la Grande Guerre.

GUY BOQUET

Théâtre et société : Shakespeare.

PIERRE SORLIN

L'antisémitisme allemand.

LUCETTE VALENSI

Le Maghreb avant la prise d'Alger (1800-1830).

PIERRE DEYON

Le mercantilisme.

PIERRE SOUYRI

Le marxisme après Marx.

JEAN-JACQUES MARIE

Le trotskysme.

ANDRE NOUSCHI

Luttes pétrolières au Proche-Orient.

ROGER PORTAL

Russes et Ukrainiens.

ALICE GERARD

La révolution française, mythes et interprétations (1789-1970).

FRANÇOIS HINCKER

Les Français devant l'impôt sous l'ancien régime.*

JEANNE GAILLARD

Communes de province, Commune de Paris (1870-1871).*

DANIEL GUERIN

Rosa Luxemburg et la spontanéité révolutionnaire.*

HENRI BRUNSCHWIG

Le partage de l'Afrique noire.*

JEANNINE QUILLET

Les clefs du pouvoir au Moyen Age.*

HENRI MICHEL

Pétain, Laval, Darlan: trois politiques ? *

MARC FERRO

La révolution russe de 1917.*

le volume : 3,50 F le volume* : 7,50 F

Chaque livre comprend une bibliographie critique, un glossaire, l'historiographie de la question, une discussion des problèmes encore débattus.

FLAMMARION

→ comparable à celle des Etats-Unis, il serait capable de mieux résister aux conséquences inévitables des tribulations de l'économie américaine. Là-dessus, tout le monde paraît d'accord, au niveau du moins des discours. Où le désaccord — et l'impuissance qui en résulte — apparaissent, c'est lorsque sont abordées les solutions pratiques. Or l'union européenne est un problème à résoudre non seulement par la technique, mais en fonction de la volonté et de l'état d'esprit qu'on lui apporte.

A ce sujet, les plus grandes inquiétudes sont possibles. Si la réussite conduit à faire front commun de temps en temps, comme on l'a fait dans la nuit de lundi à mardi dans la capitale luxembourgeoise, une fois le danger immédiat passé, les vieux démons de la fausse conception des souverainetés nationales l'emportent à nouveau. On peut en trouver un exemple dans la préparation d'un sommet européen qui, à l'heure actuelle, en est encore à chercher sa raison d'être. Finalement, les questions à traiter en priorité seraient celles de la situation monétaire et de la coopération avec le Tiers Monde. Leur actualité et leur intérêt ne sont pas contestables. Mais comme il apparaît qu'elles sont retenues autant pour des raisons tactiques que pour des raisons de fond et qu'elles serviront, en fait, à repousser tout débat sérieux sur l'avenir des structures de l'Europe, il est facile de comprendre que le prétendu réalisme des pas successifs ne préservera pas encore, dans l'état actuel des choses, l'Europe des contre-coups des événements d'outre-Atlantique.

S'unir pour se défendre apparaît souvent comme plus aisé que s'unir pour construire. La dénonciation des Etats-Unis permet de beaux mouvements d'éloquence et Georges Pompidou, par exemple, ne s'en est pas privé lors de la récente visite de la reine Juliana. Mais autant l'atlantisme impénitent ne peut que maintenir l'Europe dans un état de dépendance, autant le manquement d'une critique anti-américaine qui ne sert qu'à camoufler la décision d'empêcher l'unification globale de l'Europe maintiendra cette dépendance.

Pour être complet, il convient d'ajouter qu'une unification dans la conservation intégrale des structures capitalistes ne représente pas, à moyen terme, une solution convenable. Elle préservera sans aucun doute, pendant toute une

période, les intérêts du capitalisme européen et, par voie de conséquence, une partie de ceux de la population de notre continent. Mais tant que la monnaie sera considérée autant comme un instrument de spéculation possédant sa valeur propre que comme un moyen d'échange, les crises se succéderont.

Que ces crises aient, parce que les techniques se sont améliorées et que l'expérience a profité, une allure plus douce que par le passé ne change rien à leur existence et à leur gravité, comme en témoigne la situation actuelle. Or, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'imagination est encore freinée suffisamment pour qu'on s'en tienne à des solutions possibles exclusivement dans le cadre du système existant. Il serait bien entendu absurde de rejeter les meilleures de ces solutions, dans l'immédiat, sous prétexte qu'elles n'apportent qu'une amélioration provisoire ou partielle. Mais la pire des erreurs serait de ne pas voir, tout en les acceptant, qu'elles n'ont pas d'effets durables.

Car la véritable question n'est pas de substituer à la livre ou au dollar un quelconque autre instrument de réserve, mais de concevoir une autre place à la monnaie dans les relations entre les peuples.

CLAUDE FUZIER

CHANGER LA VIE PROGRAMME DE GOUVERNEMENT DU PARTI SOCIALISTE



PRESENTATION DE F. MITTERRAND
FLAMMARION

La machine molle du savant Cosinus

Construite sur le modèle de la « montre molle » de Salvador Dali, la machine molle avait donné jadis bien des satisfactions. Mais, depuis quelque temps, la majorité modèle 72 hoquetait et dégageait une odeur de brûlé. Les cybernéticiens des firmes U.d.r. et C.d.p. s'étaient assemblés pendant le week-end, qu'il au Pré-Catelan, qui à Versailles — et les citations qui suivent proviennent toutes textuellement de ces réunions — pour réaffirmer leur compétence.

On amena donc ces spécialistes à l'atelier de réparations où gisait la machine molle. Hochant la tête, Jacques Duhamel y inclut un « moteur, plus que jamais nécessaire ». La machine grinça un peu plus, et ce fut tout. Un autre représentant de la maison C.d.p., Jacques Barrot, lança : « Elle a besoin d'un projet global ». On lui demanda à quoi ça ressemblait. Il convint qu'il n'en savait rien.

« Il lui faut une clé de voûte, elle est à l'Elysée », fit Alexandre Sanguinetti. Cette nouvelle pièce n'arrangea rien, pas plus que « l'accélération d'oxygénation doctrinale », apportée dans une poche de sa salopette par Hubert Germain. Ni le « ferment » fourni par le Bureau de l'U.d.r. Ni « l'aile centriste » ajoutée au milieu de la machine par Joseph Fontanet. Il y eut une nouvelle tentative de Duhamel, qui bricola « un pôle des aspirations au renouvellement ». En vain.

Munie dès lors d'un moteur, d'une aile, d'un ferment, d'une clé de voûte, d'un système d'oxygénation et d'un pôle d'aspirations, la machine molle avait pris les dehors d'un monstre mécanique sorti d'un cauchemar du savant Cosinus. Mais ne tournait toujours pas.

Dans le silence atterré, une voix murmura : « Dans son état actuel, la majorité est condamnée ». Au milieu des médecins de Molière, sous les traits du C.d.p. Bernard Stasi, la maison Borniol venait de faire son entrée.

MENIPPE

Le fichier de Tomasini

L'affaire du fichier de l'O.r.t.f. pourrait, en fin de compte, avoir des conséquences prochainement sur la carrière de René Tomasini. C'est bien en effet l'un des collaborateurs de ce dernier, Robert Roussel, qui a négocié la vente de ce fichier au nom de la société de travail temporaire dont le secrétaire général de l'U.d.r. est le P.d.g. Le dossier — explosif — est actuellement entre les mains du Garde des Sceaux, qui ne sait pas très bien quelles suites lui donner. Mais plusieurs membres du parti majoritaire n'hésitent pas à dire tout haut qu'ils préféreraient aborder la prochaine campagne électorale avec, à leur tête, un homme qui soit un peu moins « dans les affaires ».

Le baromètre électoral

Les élections partielles continuent à fournir chaque semaine des indications intéressantes sur la « température » de l'opinion. Les cantonales de dimanche dernier ont été marquées par un effondrement des voix U.d.r. à Montluçon et par le succès, qui mérite d'être noté, du socialiste Pierre Métais

en Vendée. A noter qu'après avoir obtenu le désistement communiste, celui-ci a progressé au second tour de 17 % par rapport au total des voix de gauche du 1er tour.

A Arles, ce dimanche, la partie s'annonce serrée entre la liste du maire communiste sortant, Jacques Perraut, et celle conduite par un membre de la section socialiste, René Richard, et sur laquelle ne figure plus le député Charles Privat, dont la liste avait été battue en mars 1971.

Certaine d'être battue en tout état de cause, l'U.d.r. a abandonné la partie.

J.J.S.S. et Mc Govern

J.F. Kennedy était autrefois le modèle de Jean-Jacques Servan-Schreiber, ce qui lui avait valu l'ironie de François Mauriac. Au congrès radical de Lille, sa sœur Brigitte Gros vient d'affirmer que le néo-radicalisme animé par J.J.S.S. était « comparable au phénomène Mc Govern ».

On ne sait pas trop ce qu'en penserait le candidat démocrate à la présidence, dont les idées ne semblent pas exactement coïncider avec celles du directeur de « l'Express ». Au moins sur le Vietnam !

La circulaire de Marcellin

Raymond Marcellin, notre ministre de l'Intérieur, est l'homme des certitudes épaisses. Quand chacun dans la majorité rencontre le doute, il continue son métier de « premier flic de France » avec une efficacité et une hargne toujours renforcées.

Des officiers de la Police judiciaire, agissant sur instructions du ministre, ont saisi à Paris des exemplaires de « Mundo Obrero », l'organe du comité central du Parti communiste espagnol. Faisant d'une pierre deux coups, les policiers ont opéré cette saisie chez l'éditeur François Maspéro au nom d'un arrêté pris en 1950 sous le ministère Queuille. Signalons tout de suite que, dans ce numéro, aucune ligne ne concerne la politique française.

A Madrid, cette décision a reçu le meilleur accueil dans la presse franquiste. Après l'expulsion l'été dernier de Santiago Carrillo, secrétaire général du P.c.e., les interdictions de séjour qui frappent sans cesse les démocrates espagnols, le régime de Franco peut être content de la Ve République.

Debré trahi par les siens

« Je tiens, après enquête minutieuse, l'extension du camp militaire du Larzac pour une faute politique grave. Cela pour des raisons régionales et nationales... » C'est le quotidien U.d.r. « la Nation » — mais oui — qui parle ainsi, en commentant un de nos récents numéros. L'auteur de l'article, qui signe Criton, ajoute : « Ces raisons, je suis prêts à les donner, si on me les demande ».

Nous attendons avec impatience.

Tours anarchiques

Les Parisiens ont appris avec plaisir, à la fin de la semaine dernière, que la hauteur des tours dans la capitale allait être réglementée. Mais, 48 heures plus tard, la majorité U.d.r. du Conseil de Paris a approuvé la construction de la nouvelle tour de l'O.r.t.f., dans le XV^e — face à l'actuelle Maison de la Radio — qui atteindra 140 m, soit sensiblement plus que ne l'autoriserait la nouvelle réglementation. A noter, d'ailleurs, que les élus parisiens ont été saisis du dossier de cette nouvelle tour il y a deux semaines seulement, alors que l'affaire est en chantier depuis plus de deux ans.

Le crépuscule des magiciens

Depuis bientôt deux ans, Mme Soleil sévit sur les ondes. Il aura fallu que, pendant deux ans, cette grosse dame au ton patelin et sentencieux déverse, entre deux tranches de publicité, des torrents de moralité et de lieux communs parfois redoutables — « Fuyez, car, en amour, la fuite est une victoire » — pour qu'on réalise que les « voyantes », les médiums, les astrologues, les tireuses de cartes et les diseuses de bonne aventure ont fait, dans notre société hautement technocratisée, un retour fabuleux. Elles sont à l'âme de l'homme du XXe siècle ce que les guérisseurs sont à son corps. Et elles ne chôment pas.

Les chiffres sont là : une enquête de 1967 révèle qu'au moins 3 % des Français ont, au moins une fois dans leur vie, consulté un astrologue et que plus d'une personne sur dix a, au moins une fois, consulté « une cartomancienne, une voyante extralucide ou autre personne prédisant l'avenir ». C'est beaucoup : une enquête datant de 1962 établissait déjà que le budget total de cette nouvelle industrie de l'espoir et de la consolation se montait à trois milliards de francs et recensait, en France, 40 000 cabinets d'occultisme, sans compter les guérisseurs.

Mais les marchands d'espoir ne se contentent pas des voix qui traversent l'éther. Ils emploient aussi, pour rassurer les hommes sur demain, des procédés qui sont bien d'aujourd'hui : magazines, livres, rubriques dans les hebdomadaires féminins... Si l'on s'en tient à la presse spécialisée, on découvre avec étonnement que « Astres » tire à 70 000 exemplaires et « Horoscope » à 150 000. Dans ces journaux célestes, les techniques de marketing sont bien terrestres : le sexe est à la mode. « Horoscope » titre ainsi : « Les clefs de votre réussite sexuelle ».

Les journaux non spécialisés ont, eux aussi, leurs voyantes. Ainsi Mme Soleil — toujours elle — lasse sans doute de défendre la morale des familles à la radio, s'abandonne chaque semaine, dans « France-Dimanche », à de coupables conseils. « Mes chers amis, dit la célèbre astrologue, un homme ne peut pas rendre heureuse sa femme en amour s'il ne tient pas compte du signe astrologique de celle qu'il tient dans ses bras. » C.q.f.d. Suit, pour chaque signe astrologique, la stratégie des ébats : « Si votre bien-aimée est du signe du Bélier, alors n'ayez crainte... Elle aimera que vous



soyez un amant fougueux, exigeant, insistant. Et même inexpérimentée, elle ne demandera qu'à vous plaire, à être une parfaite élève en amour. Avec elle, vous avez le droit de perdre la tête, d'être un peu brutal à force de passion. »

En dehors des journaux, ceux qui veulent connaître l'avenir ont le choix parmi tout un lot de voyants. L'éventail est large : il va de la voyante chic, à 200 F la visite, qui reçoit sur rendez-vous — à Paris l'hiver, à Deauville au printemps et à Cannes l'été — la « bonne société », jusqu'à la tireuse de cartes qui, dans les baraques du boulevard de Clichy décorées de hiboux empaillés, prédit, pour 20 F, qu'un beau blond, madame, va entrer dans votre vie. Enfin, quand on veut influencer le sort, de nombreux escrocs s'offrent pour obtenir « retours d'affection, désenvoûtements, etc. » — près d'un quart des annonceurs s'en disent capables — et proposent divers talismans.

Qui va voir les voyantes ? Près de quatre millions de Français. Qui sont-ils ? Des femmes, surtout : trois fois plus nombreuses que les hommes. Les personnes aisées ont plutôt recours aux astrologues ; les moins favorisées, aux autres voyants de toutes sortes. Mme X, un cas exceptionnel, qui refuse la publicité parce que cela pourrait lui faire du tort dans son autre métier (infirmière) et prédit l'avenir pour 30 F grâce aux tarots, nous dit qu'elle reçoit « des étudiants qui ont peur pour leurs examens, des vieillards qui ont peur de mourir,

des jeunes filles amoureuses, des maris jaloux... » Pour elle, ses clients ont tous une même raison pour venir la voir : la solitude, le besoin de parler, de se confier.

A la demande des P.d.g.

Mme Frederika, elle, reçoit le gratin : elle prend 150 F par consultation, 200 quand elle utilise les tarots égyptiens et 400 pour un horoscope scientifique. Dans son salon d'attente, où s'entassent bibelots et guéridons, on trouve pêle-mêle sur les murs une affiche entourée de bleu-blanc-rouge, certifiant que la maison est recommandée par le « Cercle national des Armées », une carte de Mme Georges Pompidou qui « vous remercie de ses aimables vœux et vous adresse ses souhaits les meilleurs », et une photo dédicacée de Michèle Morgan. Mme Frédérika se veut la « voyante de l'élite parisienne ». Elle a un chiffre d'affaires annuel de près de 110 000 F et 70 ans. Elle pense, comme toute « l'aristocratie » des voyants, « qu'il faut épurer la profession » et se donne comme une psychologue-conseil : « J'aime mon métier parce que je me sens utile... Je fais la morale. »

Sa clientèle : des « dames du monde qui ont du vague à l'âme », à qui elle conseille en général de ne pas abandonner leur mari pour leur amant. Des industriels qui ont des procès, des problèmes

Ceux qui ne partent pas

avec leur personnel ou avec leurs enfants lorsqu'ils ne veulent pas prendre leur suite. Quelquefois aussi, des jeunes filles amoureuses de leur directeur ou en butte à des rivalités de bureau. Tous, là encore, ont un point commun : le besoin de parler. Et les voyantes qui les reçoivent remplissent aussi bien la fonction de conseillères conjugales, de médecin, de psychologue. Elles les écoutent, les réconfortent, prodiguent des conseils rassurants. Car on leur demande plus de rassurer que de prédire l'avenir.

Aujourd'hui, l'astrologie commence à déborder de son domaine traditionnel Argent - Amour - Santé, pour devenir instrument de... recrutement des cadres. Il existe à Paris une entreprise conseillère en cette matière qui choisit les cadres non seulement en fonction de leurs diplômes et de leur curriculum vitae, mais aussi en tenant compte de leur thème astral ! Il semble que cette idée rencontre un certain succès chez quelques P.d.g.

Devenu un produit de grande consommation, réduite à une série de lois et de règles que l'on met en fiches et même sur ordinateur, l'astrologie est en train de faire son entrée — avatar ultime — dans les techniques, terrestres et prosaïques, du recrutement de personnel. Le crépuscule des magiciens...

MICHELE BACKMANN ET
CHRISTINE COTTIN



Jacques D. a 25 ans. Marié à Solange, 23 ans, deux enfants de deux ans et huit mois, il est ouvrier dans une usine de chaussures d'une petite ville de province. Il gagne 1 200 F par mois et sa femme ne travaille pas. Ses quatre semaines de congés payés, il les passera, avec sa famille, dans l'appartement. « J'aimerais bien emmener ma femme et les enfants sur une plage, en Bretagne, même pour quinze jours. L'année prochaine, peut-être... Si j'arrive à faire assez d'heures supplémentaires. Il faut d'abord penser à payer notre appartement : il sera à nous dans 20 ans ; en attendant, il faut sortir une grosse traite tous les mois... »

Ce samedi, pour des millions de gens, c'est le temps des vacances. Vacances plus ou moins réussies, plus ou moins « intelligentes » — dans ce domaine aussi, la consommation à tout prix escamote les besoins réels de l'individu pour lui en créer d'autres, totalement artificiels — mais vacances tout de même.

Pour des millions d'autres, plus de la moitié des Français — 54% en 1971, selon l'Insee — les quatre semaines de congés payés auxquels ils ont droit, ils les passent chez eux.

Le niveau de vie général s'élève et, pourtant, le « taux de départ » en vacances, de 1965 à 1969, a très peu augmenté. Il y a eu, entre ces deux dates, 1 400 000 départs de moins que prévus chez les Français qui accédaient enfin aux vacances. D'après l'Insee, le taux de

départ n'est passé que de 41% pour l'été 1965 à 46% pour l'été 1971.

Qui sont-ils, ces « sédentaires » ? Pour la plupart, des familles nombreuses, des personnes âgées, des Français aux revenus modestes, des jeunes gens — ceux n'ayant pas encore trouvé d'emploi, ou ceux qui débutent dans un métier et ne gagnent pas suffisamment. Toutes les enquêtes prouvent, de manière indéniable, que le revenu est le moteur principal du départ ou du non départ en vacances ; les autres causes ne viennent qu'en second.

Plus le revenu est élevé, plus les chances de partir sont grandes : une chance sur dix pour la classe la plus basse, huit sur dix pour la classe la plus élevée. D'après une enquête du C.n.r.s., le taux de départ pour l'année 1969 était de 11,6% pour les Français gagnant moins de 6 000 F par an ; de 78,8% pour ceux qui ont des revenus supérieurs à 50 000 F par an.

L'âge des enfants

L'analyse du taux de départ suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, faite par l'Insee, est également très révélatrice : 83% chez les cadres supérieurs, 77% pour les cadres moyens et 58% parmi les employés ; toutes les autres catégories sont au-dessous de la moyenne, agriculteurs et salariés agricoles détenant le record négatif : 12% seulement.

Il est juste de dire que d'autres facteurs peuvent intervenir. Ainsi, la situation familiale. Des enquêtes faites pour les Caisses d'Allocations familiales confirment que les familles nombreuses sont les plus défavorisées. Ce sont surtout celles-là qui envoient les enfants en colonies de vacances — et encore, pas tous les enfants — les parents ne bougeant pas. Les familles où il y a plus de deux enfants et où la femme ne travaille pas vont rarement en vacances, du moins en vacances « familiales ». L'âge des enfants joue également : c'est dans les familles où les enfants sont très jeunes — moins de cinq ans — que les cas où personne ne part sont les plus nombreux. Mais, là aussi, on retrouve le « facteur gros sous » : ces enfants ne pouvant partir seuls, il faudrait que la famille entière puisse se déplacer, ce qui est rarement possible. Pour des raisons financières.



Ceux qui ne partent pas

→ C'est vrai qu'il y a d'autres explications, comme les raisons de santé. Ou les motifs professionnels — on ne peut s'absenter de son travail — qui jouent pour certains petits commerçants et pour nombre de cultivateurs. Ou encore l'absence de « motivation à partir » : l'attraction des vacances, chez un certain nombre de Français plus âgés, n'existe pas. Il s'agit de ceux qui ont vécu leur jeunesse au moment où les congés payés n'étaient pas encore une réalité, c'est-à-dire avant 1936.

Comme des aspirateurs

Tout cela, pourtant, n'autorise nullement les conclusions abusives. Comme celles du Commissariat général au tourisme, pour qui il n'y aurait, sur les 25 à 30 millions de ces « sédentaires », que 5 millions environ de Français réellement « frustrés » par l'absence de vacances ! Même chez ceux qui accèdent à une certaine forme de vacances, cette « frustration » est pourtant réelle : selon l'enquête menée par la Caisse d'Allocations familiales des Pays de Loire, 7 familles sur 10, en cas d'amélioration de leurs ressources, changeraient la façon dont elles prennent leurs vacances.

D'où vient qu'à notre époque où l'on vend des vacances comme on vend des aspirateurs, 54 % des Français ne trouvent pas l'argent nécessaire pour partir ? Marie-Françoise Lanfant, sociolo-

gue au groupe d'études Loisirs du C.n.r.s., répond : malgré les apparences, comme dans tous les pays industriels développés, le coût des loisirs, et des vacances en particulier, augmente plus vite que le coût des autres services ; les ménages devant y consacrer une part de plus en plus grande de leurs revenus, beaucoup de budgets s'essouffent et ne peuvent pas suivre.

Pour ceux-là, le « tourisme social » est-il une solution ? Malgré les énormes efforts faits dans ce domaine, il dispose de trop peu de places. Et il recrute sa clientèle essentiellement parmi les salariés les plus relativement fortunés. Dans ses villages de vacances et maisons familiales, on ne trouve pratiquement jamais d'ouvriers spécialisés ou de manœuvres.

Bien qu'il pratique des prix compétitifs, le tourisme social, sous sa forme actuelle, est encore inabordable pour beaucoup de Français qui voudraient partir en famille. Dans les villages à pension complète de Tourisme et Travail, par exemple, le prix de la journée tourne autour de 30 F par personne. C'est encore trop : les dirigeants de Tourisme et Travail avouent eux-mêmes que leur clientèle ne comprend pas de Français gagnant entre 1 200 à 1 500 F par mois.

La question des vacances apparaît bien comme politique. Ce qu'il faut à la fois, c'est que s'améliore le niveau de vie des travailleurs et que naissent des formules neuves. Changer la vie, c'est aussi cela.

ANNE LAURENCE

Ces merveilleux fous du vélo sur leurs drôles de machines

« Tiens, ça existe encore, le Tour de France ?

— Toujours. Il y aura encore samedi 130 dingues du vélo prêts à passer en revue 10 millions de spectateurs pendant trois semaines. Parmi eux, Merckx et Ocana, qui veulent recommencer leur numéro de l'an passé.

— Qui va gagner ?

— Probablement pas un Français. Depuis Pingeon, on ne voit plus guère les Français aux avant-postes dans la « Grande Boucle ». Et puis, Merckx et Ocana, ce sont des champions. Chez nous, il n'y en a plus.

— Pourtant, Poulidor, Guimard, Thévenet, voire Labourdette et Hézard ?

— Oui, mais il y aura aussi Fuente, Petterson, Zoetemelk. Et peut-être un Italien ou deux... C'est peu, mais il ne faut pas se fâcher si les Transalpins ne viennent pas en masse, car il y a belle lurette que nous, nous n'allons plus courir le Tour d'Italie !

— Alors, qui ?

— Consultez le classement de l'an passé. Ajoutez Ocana et Poulidor dans les dix premiers, ôtez les abandons et vous aurez le vainqueur.

— On prend les mêmes et on recommence ?

— Presque ! »

J.-P. B.

« Abandon de poste ». Pas moins. Tel est le motif par lequel Olivier Guichard vient de radier de l'Education nationale Jean-Louis Hurst, professeur de français-Histoire-géographie, 37 ans, dont 11 d'enseignement. Le 20 juin, le journal U.d.r. « la Nation » réclamait sa tête : « Le ministère va réagir comme il se doit et comme il le doit » ; le 22, c'était chose faite.

En mai, Hurst, major de l'Ecole normale d'Aix-en-Provence en 1956 et licencié de géographie, s'était vu retirer sa classe de sixième C par l'Inspection d'Académie, pour « inaptitude à assurer le service » ; on le mutait au C.e.s. Maurice-Thorez de Stains pour... y prendre une classe de cycle terminal pratique.

« Inaptitude » ? Il suffit d'écouter ses élèves s'exprimer librement et s'intéresser passionnément à leur enseignement pour se convaincre qu'ils ont appris à « penser avec leur tête ».

Procès de méthodes pédagogiques jugées contraires à l'orthodoxie académique ? Non. C'est pire.

La caserne et l'usine

« Il n'est pas possible d'instruire un enfant sans l'intéresser, affirme Hurst. Il n'est pas possible de l'intéresser sans partir de ce qui le concerne ou le préoccupe. C'est pourquoi, dans ma classe, il y avait des débats libres, enregistrés et corrigés au magnétophone et, plus tard, au magnétoscope ».

Plus de cahiers bien « léchés », mais des échanges de bout de papier immédiatement corrigés. Plus de cours classiques d'Histoire-géographie, mais des débats à partir de problèmes actuels concernant les périodes ou les pays étudiés.

Le point de départ de toute l'affaire : un film-vidéo, réalisé avec les enfants, sur la peine de mort. Lors du double meurtre de la prison de Clairvaux, les élèves, afin de « comprendre ce qu'il y a derrière chaque chose », avaient fait leur propre enquête, organisé une défense et une accusation.

« Nous nous sommes mis à corriger l'oral, puis l'écrit de ce qui était le fruit de leurs recherches, raconte Hurst. Au grand scandale de certains, qui s'aperçurent qu'on pouvait faire aussi de l'orthographe et de la grammaire à propos

Zéro de conduite, M. Hurst

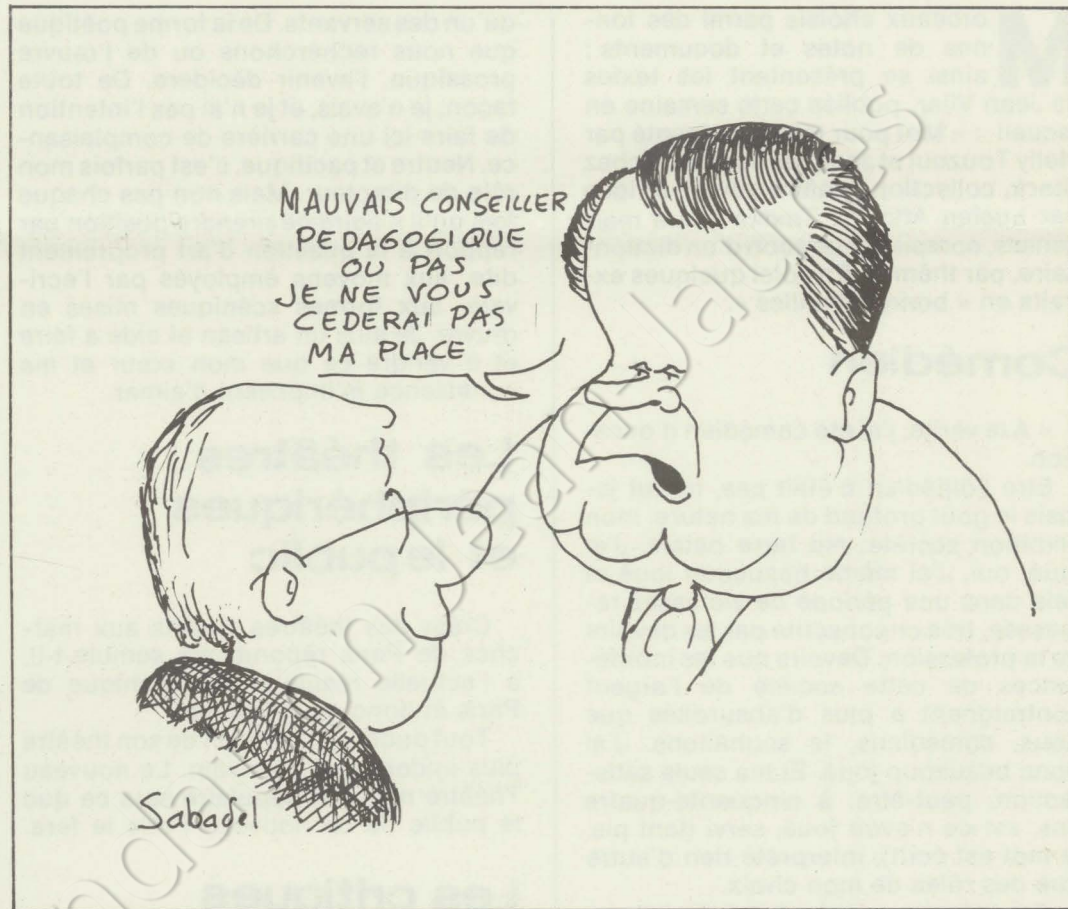
de l'affaire de Clairvaux. Puis nous nous sommes filmés... » Un père d'élève commente : « En rentrant, mon fils nous parlait. Il nous racontait sa classe, ses problèmes et ses discussions. Hurst intéressait nos gosses, et c'est énorme ».

On a reproché à Hurst de violer la conscience des enfants, de les traumatiser avec des questions qui ne sont pas de leur âge. Pour lui, ce sont ceux qui exigent d'eux le « silence absolu et ne leur laissent aucune initiative » qui violent leur conscience. Ceux qui « leur inculquent la docilité dont d'autres profiteront ensuite à la caserne et à l'usine. » Est-ce l'avis des intéressés ? « Nous pensons qu'à notre âge on doit avoir un avis », nous ont répondu ses élèves.

Hurst n'était pas homme à se laisser faire. Un ouvrage publié sous le pseudonyme de Maurienne pendant la guerre d'Algérie et qui faisait l'apologie de la



Jean-Louis Hurst.



désertion, l'a habitué aux difficultés. Il refusa de rejoindre son nouveau poste à Stains. Périodiquement, il venait à Degeyter « occuper » sa classe avec ses élèves et y faire cours.

Un comité de soutien installé à la faculté de Saint-Denis organise alors réunions, pétitions, collectes et manifestations. Le 15 juin, une manifestation en faveur de Hurst se déroule à Paris, à l'initiative de dix mouvements pédagogiques nationaux, qui commentent : « Le ministère est mal venu de désavouer et punir ceux qui se dépensent sans compter pour compenser, par leur effort, les insuffisances institutionnelles ».

Franc-tireur

Mais, à Saint-Denis, Hurst demeure isolé : tous ses collègues du C.e.s. ne le soutiennent pas, il s'en faut. C'est d'ailleurs ce que souligne le Syndicat national des instituteurs, qui lui reproche son attitude de franc-tireur. Au contraire du Syndicat général de l'Éducation nationale (C.f.d.t.) qui réclame sa réintégration à Degeyter. Ce qui compte surtout, pour Hurst, c'est l'attachement,

par bien des côtés touchant, de ses élèves. Et la façon dont les parents — ceux des élèves de la classe, car l'association de parents du C.e.s. s'est prononcée contre lui — ont adhéré à ses méthodes et continuent de le défendre.

C'est peut-être la fin d'une expérience pédagogique. Mais elle aura peut-être permis à trente gosses de banlieue de comprendre le pourquoi de leur situation sociale et de connaître une nouvelle façon d'apprendre.

DIDIER BUFFIN

S
T
A
T
I
O
N
S

Steier Pneus

213-219 avenue Jean-Lolive
93-PANTIN

844.36.80

PNEUMATIQUES (*10.000 Kms)
EQUILIBRAGE - MONTAGE
FREINS-AMORTISSEURS-PHARES-
GEOMETRIE - PARALLELISME
CLE MINUTE - ACCUS
MEILLEUR ACCUEIL... REMISE DE 10 A 15 %
A TOUS LES LECTEURS DE « L'UNITE »

Jean Vilar, mot pour mot

Morceaux choisis parmi des tonnes de notes et documents ; ainsi se présentent les textes de Jean Vilar, publiés cette semaine en recueil : « Mot pour mot », présenté par Melly Touzoul et Jacques Tephany (chez Stock, collection Théâtre ouvert, dirigée par Lucien Attoun). Textes épars mais denses, compilés à la façon d'un dictionnaire, par thèmes. En voici quelques extraits en « bonnes feuilles ».

Comédien

« A la vérité, j'ai été comédien d'occasion.

Etre comédien n'était pas, ne fut jamais le goût profond de ma nature, mon ambition secrète, ma terre natale. J'ai joué, oui. J'ai même beaucoup joué et cela dans une période de vie assez ramassée, très circonscrite par les devoirs de la profession. Devoirs que les indifférences de cette société de l'argent contraignent à plus d'absurdités que nous, comédiens, le souhaitons. J'ai donc beaucoup joué. Et ma seule satisfaction, peut-être, à cinquante-quatre ans, est de n'avoir joué, servi (tant pis, le mot est écrit), interprété rien d'autre que des rôles de mon choix.

J'ai même poussé plus loin cet orgueil, au demeurant assez naturel : je n'ai pas joué des rôles, soit que l'on me proposait et qui m'intriguaient : Lear, Prospéro, Octave, dont Gérard n'a jamais su à quel point ce personnage m'était cher, Ubu (mais oui) ; soit des personnages du marché courant, du marché « commun » parisien, nés de la cervelle de ces auteurs sans grand génie mais fort adroits et qui, parfois, font illusion. Comédien d'occasion, donc.

Je suppose que la plupart des hommes, ceux que l'on juge le plus attachés à leur profession et qui l'ont soit illustrée soit honnêtement servie, sont dans une situation identique : accrochés à un métier, dévôts à l'égard des obligations qu'il impose, mais rêvant d'ailleurs et faits pour autre chose. Une vie à contrenature.

La vraie vie est peut-être à contrenature.

Directeur (du T.n.p.)

J'ai pris ce poste, ici, et l'ai considéré tout de suite comme un poste de combat. Combat loyal et franc et une fois de plus ce soir proposé clairement. Combat dont, après tout, je ne suis

qu'un des servants. De la forme poétique que nous recherchons ou de l'œuvre prosaïque, l'avenir décidera. De toute façon, je n'avais, et je n'ai pas l'intention de faire ici une carrière de complaisance. Neutre et pacifique, c'est parfois mon rôle de directeur. Mais non pas chaque fois qu'il s'agira de prendre position par rapport à la question d'art proprement dite, aux moyens employés par l'écrivain, aux formes scéniques mises en œuvre. Je suis un artisan et aide à faire et à vendre ce que mon cœur et ma conscience m'imposent d'aimer.

Les théâtres périphériques et le public

Créer des théâtres vivants aux marches de Paris répond, me semble-t-il, à l'actuelle réalité démographique de Paris et donc de la France.

Tout public est l'artisan de son théâtre plus encore que l'écrivain. Le nouveau Théâtre national populaire sera ce que le public de ce nouveau Paris le fera.

Les critiques

Quoiqu'il en soit, le Théâtre national populaire jouera et soutiendra jusqu'à l'extrême limite de ses moyens — financiers et autres — toute œuvre nouvelle jouée à Récamier. Donc, « le Crapaud-buffle » d'Armand Gatti.

Nous ne demandons qu'une toute petite chose aux critiques : non pas d'admettre qu'ils sont sujets à l'erreur, mais seulement de ne pas créer d'obstacles entre un écrivain nouveau (n'êtes-vous pas, Messieurs, écrivains vous-mêmes ?) et le public populaire.

Chef de bande

Je me dis : nous sommes des « chefs de bande » pacifiques qui avons loué pour un certain temps notre personne à l'Etat ou au directeur d'un théâtre ou d'une entreprise privée (les autres metteurs en scène). Comme les chefs de bande du passé, nous livrons nos batailles, nous assumons des querelles, faisant en sorte toutefois, comme ces mêmes petits condottieres, comme ces mercenaires de jadis, de ne pas perdre trop de nos bonshommes, de ne pas détruire trop de notre matériel.

Cependant, la notion, le fait « populaire » du théâtre ne peut être du seul ressort d'une « bande ». C'est un phénomène collectif et il dépasse le pouvoir de quelques artistes et de quelques jeunes femmes dévoués. C'est, à la lettre, un problème d'Etat. Je bute contre cette évidence. Et, par ailleurs, comment avoir confiance en l'Etat, celui-ci ou un autre ? Alors ?

Par orgueil peut-être, par goût de l'impossible, par ambition certainement, je me suis lié une fois de plus à cette tâche populaire dont la collectivité d'abord, à défaut de l'Etat, devrait être responsable.

L'action et l'amitié

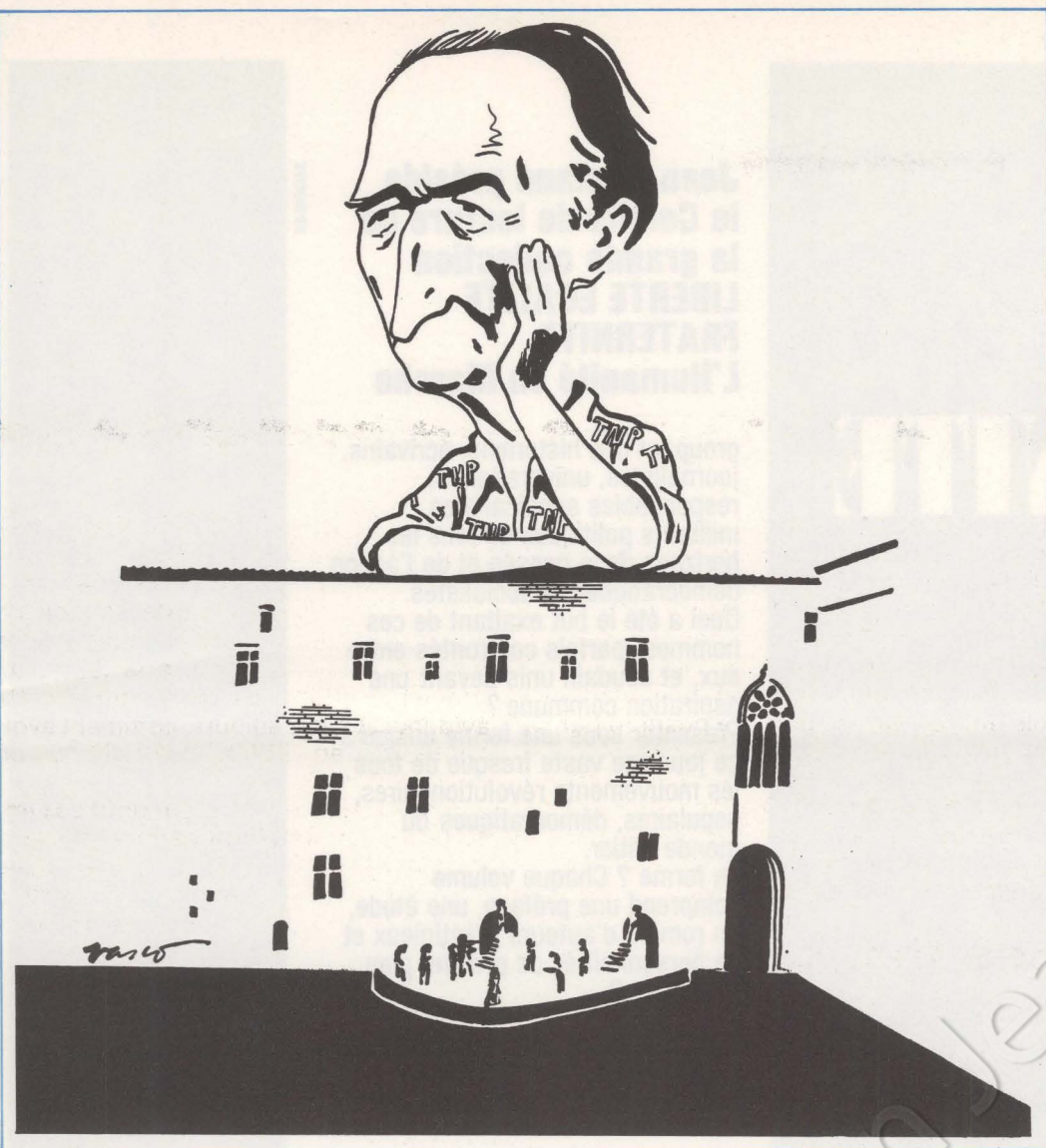
Les 15 jours de Suresnes, de Gennevilliers, de Clichy (...) nous engageront dans une aventure parfois ingrate mais provocante : l'équipe toute entière, du moins, savait où elle allait. Malgré les fatigues, les incommodités invraisemblables des lieux, de la scène, des dégagements et des loges (14, un jour, dans 7 à 8 m², changements certains soirs de janvier par -15°), l'équipe vive, jeune, allègre, joyeuse, habituée déjà aux errances avignonnaises, se plaisait à ces déplacements journaliers, découvrirait ce public, attentif et silencieux. Pour ma part — est-ce parce que c'est le plus lointain ? — je conserve, par delà les mots et les séparations survenues depuis, un souvenir émerveillé : l'action nous emportait, l'amitié nous soutenait.

La responsabilité artistique

Le T.n.p. est une entreprise culturelle anonyme. Elle n'est pas, ne fut, et doit prouver définitivement la dernière année qu'elle n'est pas la compagnie Jean Vilar.

Certes, par contrat avec les Arts et Lettres, j'en assume et assumerai toujours la responsabilité, la direction. Mais c'est tout.

Ce Jean Vilar, il faut qu'il sache prendre le large. D'où la responsabilité artistique de certains dans cette entreprise anonyme : toi, Roland Petit, ou X. Les obligations habituelles restent cependant les mêmes, qui sont doubles : qualité artistique, rendement



financier maximum (comme toutes les années, sauf 59) par l'association du public populaire et du public guichet.

La réforme du théâtre

Si l'artiste de théâtre doit être uniquement « comédien », alors je crois que cet art du théâtre deviendra de plus en plus sclérosé, vieillot, embêtant, ou objet de luxe et de commerce privé. Si

l'artiste de la scène doit être uniquement « comédien », alors je crois que l'école du théâtre doit rester ce qu'elle est, et que le théâtre lui-même ne sera utile que le jeudi après-midi aux enseignants et aux enseignés, corvée pour les interprètes souvent, corvée parfois pour les élèves.

Mais nous avons à concevoir et à préparer une autre Ecole de théâtre. Une école sans cours magistraux, sans concours, une école où Corneille, Racine, Molière ne règnent pas impériale-

ment sur l'enseignement du théâtre, une école où les responsabilités civiques de l'acteur soient, dès son entrée, indiquées, imposées à l'étude. Ne pas former des individus brillants et creux, insupportables et sans culture. Il y a tout à faire dans ce domaine.

Le nouveau théâtre et le ministre

Evidemment le ministre ignore ce qu'est ce nouveau théâtre. Va-t-il d'ailleurs au théâtre ? L'ignorent aussi bien les nouveaux administrateurs des Beaux-Arts. Vont-ils au théâtre ? Jeanne Laurent, elle, fréquentait régulièrement les salles nationales, privées, régionales et municipales.

Elle en savait trop. On l'a donc limogée.

L'avenir

Il est fou, dira-t-on, de vouloir de nos jours construire des théâtres ; il vaudrait mieux construire des H.b.m. et ménager le contribuable. Je crois que l'on construira des H.b.m. enfin beaux et agréables pour la vie de l'homme le jour où nous construirons aussi, et ce faisant, des théâtres, et des théâtres modernes, je veux dire en rapport avec la transformation de la société moderne.

Télévision: au risque de vous plaire

Semaine privilégiée pour les amateurs de sport. Pour eux, sur la 1ère chaîne, de l'athlétisme, samedi (championnats de France juniors, 15 heures), mardi (France-R.d.a., 22 heures) et mercredi (France-R.d.a., 21 h 30) ; du tennis : Wimbledon, jeudi (17 h 30) et vendredi 7 (14 heures) ; du cyclisme : le Tour de France, samedi (18 h 25 et 20 h 30), puis tous les jours aux environs de 16 heures (arrivée) et de 20 h 30 (résumé filmé de l'étape).

VENDREDI 30 JUIN

Au Troisième œil : la Marine nationale, les passionnés de voile, l'équipage d'un pétrolier, les pêcheurs (21 h 30, ch. 2).

Fécondité et population, par le Pr Debré (18 h 15, France-Culture).

SAMEDI 1er JUILLET

Les dossiers de Me Robineau : « Main basse sur la campagne » (20 h 40, ch. 1).

Mandrin (21 h 45, ch. 2).

Show Jerry Lewis (22 h 20, ch. 1).

Le Musée imaginaire de Roger Caillois (20 h 30, ch. 2).

« Pour que vivent les hommes » : fade mélo médical de Stanley Kramer,

mais l'interprétation de Mitchum, Sinatra, etc. (20 h 40, ch. 1).

Ciné-club : de Bunuel le Grand, « La jeune fille » — le racisme à huis clos (22 h 35, ch. 2).

LUNDI 3

Les Incorruptibles (20 h 40, ch. 1).

MARDI 4

Après l'évocation de la guerre, un 3e Spécial Algérie : l'Algérie aujourd'hui (20 h 40, ch. 1).

Les clochards, à Les femmes aussi (21 h 35, ch. 1).

MERCREDI 5

Aux Dossiers de l'écran, « Fahrenheit 451 », un conte philosophique de Truffaut sous le déguisement de la science-fiction (20 h 30, ch. 2).

**LIBERTE
EGALITE
FRATERNITE**

**L'humanité
en marche**

**Jean Rostand préside
le Comité de lecture de
la grande collection
LIBERTE EGALITE
FRATERNITE
L'Humanité en Marche**

EPRODIT

groupant des historiens, écrivains, journalistes, universitaires, responsables syndicalistes, militants politiques de tous les horizons de la pensée et de l'action démocratiques et socialistes.

Quel a été le but exaltant de ces hommes, parfois confrontés entre eux, et soudain unis devant une aspiration commune ?

Présenter sous une forme unique à ce jour une vaste fresque de tous les mouvements révolutionnaires, populaires, démocratiques du monde entier.

La forme ? Chaque volume comprend une préface, une étude, un roman, d'auteurs prestigieux et de personnalités de premier plan. L'ampleur ?

**LES PERIODES HISTORIQUES QUI
CHANGERENT LA FRANCE :**

1789, 1793, les Trois Glorieuses, la Commune de Paris, le Front populaire.

**LES GRANDES ETAPES
DE L'HISTOIRE MONDIALE :**

l'Amérique latine, l'URSS, la Chine, les Etats-Unis, l'Afrique, etc.

**LES THEMES-FORCE QUI
MOBILISERENT LE GENIE ET LE
COURAGE DES HOMMES :**

l'abolition de l'esclavage, la liberté de la presse, l'école démocratique, les conquêtes ouvrières, les résistances à l'oppression, la lutte contre le racisme.

**LES PROBLEMES-CLEFS DE LA
SOCIETE CONTEMPORAINE :**

l'industrialisation, les paysans, la jeunesse, la femme.

Deux cents ans de lutte à travers le monde vers une société plus juste, plus fraternelle, plus pacifique vous permettront de mieux comprendre le présent, d'imaginer l'avenir.

"L'Humanité en Marche - Liberté Egalité Fraternité" vous offre la vision la plus large, la plus objective - puisqu'il s'agit d'une œuvre collective - la plus accessible, la plus vivante de l'histoire du monde démocratique.

**Pour tous renseignements
s'adresser aux
Editions Martinsart,
58 rue des Capucins
41-Romorantin**

Dernière semaine!

Nous renouvelons cette semaine, pour la dernière fois, la proposition d'abonnement-cadeau que nous avons faite à nos abonnés depuis le 15 mai.

Chaque abonné qui nous adressera avant vendredi prochain un nouvel abonnement d'un an aura droit gratuitement aux six volumes (valeur 63 F) de la collection « La Suède en question », publiée par les éditions Seghers, à laquelle nous avons consacré une chronique dans notre numéro 11.

Ces six ouvrages, réalisés par des journalistes français (« le Monde », « l'Humanité », « l'Unité ») et des spécialistes suédois et français, sont consacrés à :

- l'économie et la politique : « Une société mixte » ;
- la culture : « La culture et l'Etat » ;

- l'enseignement : « Ecolenouvelle, société nouvelle » ;
- la société : « Une politique du bien-être » (volume double) ;
- l'environnement : « L'environnement sans frontières » (volume double) ;
- la femme suédoise : « La condition familiale en mutation » (volume double).

Ces six volumes pourront, à votre choix, être adressés soit à vous-même, soit à la personne à laquelle vous aurez fait souscrire un abonnement.

La même offre est valable pour un nouvel abonné nous faisant parvenir un second abonnement d'un an en même temps que le sien.

Il vous suffit de remplir les indications figurant dans le cadre ci-dessous et de nous le retourner en même temps que le bulletin normal d'abonnement dûment rempli au nom du nouvel abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT A L'UNITE
41, Boulevard MAGENTA - Paris 10e

Je soussigné (1).....

Profession

Demeurant

désire souscrire un abonnement*

- normal de 6 mois à 50 F
- normal d'un an à 90 F
- de soutien à 100 F
- de soutien à 150 F
- de soutien à 200 F

*Cochez la case correspondante

Je vous adresse le montant correspondant*

- par chèque bancaire
- par chèque postal
- ou virement
- au C.C.P.

Roland Florian Paris 14920-38

Date et
Signature

(1) PRIERE D'INDIQUER NOM ET ADRESSE EN LETTRES CAPITALES

Pour les abonnements Etranger, le prix sera indiqué sur demande.

ABONNEMENT

CADEAU

Je soussigné.....

Demeurant

déjà abonné à l'Unité
vous adresse l'abonnement d'un an
ci-joint et vous demande de faire
parvenir les six volumes de la col-
lection « La Suède en question » :

à moi-même

au nouvel abonné

Le programme commun

Le programme commun du gouvernement établi définitivement le 27 juin par les délégations du Parti socialiste et du Parti communiste est un document de 146 pages dactylographiées, comportant un court préambule et quatre parties intitulées respectivement :

- I) Vivre mieux, changer la vie.
 - II) Démocratiser l'économie, développer le secteur public, planifier le progrès.
 - III) Démocratiser les institutions, garantir et développer les libertés.
 - IV) Contribuer à la paix et développer la coopération internationale.
- On trouvera ci-dessous, outre le préambule, le contenu des 34 chapitres et le texte intégral de ceux qui ont donné lieu aux plus longues discussions entre les deux délégations.

Préambule

En présentant un programme commun de gouvernement, le Parti socialiste et le Parti communiste français ont conscience d'accomplir un acte politique de grande importance. Ils affirment ensemble leur volonté de mettre fin aux injustices et aux incohérences du régime actuel. Pour y parvenir et pour ouvrir la voie au socialisme, des changements profonds sont nécessaires dans la vie politique, économique et sociale de la France.

Les perspectives ouvertes par l'union de la gauche et le rassemblement de toutes les forces du peuple, les propositions développées dans ce programme sont les moyens qui permettront aux Françaises et aux Français de vivre mieux, de changer leur vie. La préoccupation fondamentale du programme est de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations.

Ce programme est un programme d'action ; il constitue un engagement des deux partis l'un à l'égard de l'autre comme à l'égard du pays ; il crée une situation nouvelle permettant d'instaurer une véritable démocratie politique et économique.

Le Parti communiste français et le Parti socialiste conservent naturellement leur personnalité. Ils se réclament l'un et l'autre de principes qui fondent leur existence propre. Certaines de leurs appréciations politiques sont différentes.

Ceci ne met pas en cause leur volonté et leur capacité de gouverner ensemble.

L'accord qu'ils constatent aujourd'hui entre eux est suffisamment large pour leur permettre de proposer au pays un programme commun de gouvernement pour la prochaine législature.

Le Parti socialiste et le Parti communiste français sont convaincus que ce programme répond aux aspirations de millions de Français et aux exigences du développement de la démocratie.

Ils appellent les Français à le soutenir et à le faire triompher. Ils le soumettent aux autres partis et organisations démocratiques en les invitant à le rejoindre dans cette action.

Vivre mieux, changer la vie

Cette première partie comporte onze chapitres qui concernent :

— les salaires (aucun salaire inférieur à 1 000 F par mois), les prestations sociales (droit à la retraite à 60 ans pour les hommes, à 55 ans pour les femmes, augmentation générale des retraites et pensions), la durée et les conditions de travail (quarante heures en cinq jours, limitation des cadences, etc.), l'emploi, la législation sociale (nouveau Code du travail).

— la santé et la Sécurité sociale (abrogation des ordonnances de 1967, médecine de qualité à la portée de tous, mesures progressives vers la gratuité des soins, déplaçonnement progressif des différentes cotisations).

— l'urbanisme, le logement, les équipements collectifs (maîtrise de l'usage des sols, construction de 700 000 logements par an, dont les 3 / 4 pour le secteur H.I.M. grâce à des mesures appropriées de financement, priorité au développement des transports en commun, lutte contre la pollution et les nuisances).

— l'Éducation nationale (lutte contre la ségrégation sociale, mesures pour la petite enfance et pour l'éducation des handicapés, réunion de tous les secteurs de l'enseignement dans un service public unique et laïque, mesures assurant le droit au métier, révision des programmes et

revalorisation de la fonction enseignante, définition de nouvelles missions pour l'enseignement supérieur avec moyens accrus pour les universités.

— la recherche scientifique et technique (effort particulier dans les domaines des sciences humaines et de la recherche biologique et médicale, financement de la majeure partie de la recherche par le budget et l'État).

— le sport (loi-programme pluri-annuelle).

— les loisirs (aide de l'État aux collectivités locales).

— la vie culturelle (statut des artistes, écrivains et interprètes, développement de l'infrastructure actuelle).

— la promotion de la femme (abrogation de toutes les discriminations contenues dans la législation).

— la famille (effort prioritaire pour la construction de 1 000 crèches, large information sur les moyens anticonceptionnels, abrogation de la législation répressive sur l'avortement).

— la jeunesse (majorité et droit de vote à 18 ans, lutte contre les inégalités sociales, service national ramené à six mois, pas de pénalisation pour les objecteurs de conscience reconnus, création d'un Comité national de la Jeunesse).

Démocratiser l'économie

Cette deuxième partie comporte également onze chapitres. Le premier concerne d'une part l'intervention des travailleurs et de leur organisations dans l'entreprise (nouveau droit du travail, contrôle des travailleurs, représentation et droits syndicaux) et d'autre part la gestion démocratique du secteur public et nationalisé. Voici le texte intégral de ce passage.

Le changement — en droit et dans les faits — des formes de la propriété rendra possible, dans le secteur public, un large développement de la participation des travailleurs et de leurs organisations à la direction et à la gestion des entreprises nationales. La démocratisation de ces entreprises appelle toutefois une réforme profonde de leurs structures de direction, de gestion et de contrôle.

Tout en inscrivant leurs activités dans les objectifs du Plan qu'elles auront, pour leur part, contribué à établir, les entreprises nationales fixeront elles-mêmes leurs choix. Elles disposeront de l'autonomie de gestion. Elles détermineront leur politique, décidant notamment de leur programme, de leur budget, de leurs marchés. Elles fixeront les accords à passer avec les autres entreprises nationales et avec le secteur privé. Le contrôle de l'État, et particulièrement celui de l'Assemblée nationale, sur leur gestion s'exercera a posteriori. Ainsi, la nationalisation ne sera pas étatisation.

Responsable de l'orientation, de la direction et de la gestion, le conseil d'administration des entreprises nationales sera constitué de représentants élus des travailleurs, de certaines catégories d'usagers (syndicats, collectivités publiques, grandes entreprises nationales) et de représentants désignés par le nouveau pouvoir démocrati-

que. Ces derniers ne pourront être majoritaires. Le conseil d'administration élira son président et désignera la direction générale de l'entreprise.

LES POUVOIRS DES TRAVAILLEURS

Le secteur public et nationalisé constituera la base principale dans et à partir de laquelle les travailleurs et leurs organisations pourront mettre en place de nouvelles structures de production et de gestion.

Par voie législative ou contractuelle, les comités d'entreprise du secteur public et nationalisé pourront disposer de prérogatives plus étendues. Ces prérogatives concerneront notamment la politique menée par l'entreprise en ce qui concerne le personnel (conditions de travail, rémunération, formation, promotion), ainsi que la détermination, la mise en œuvre et le contrôle des objectifs de production et d'investissement de l'entreprise dans le cadre du Plan démocratique.

Lorsque les travailleurs de l'entreprise en exprimeront la volonté et lorsque la structure de l'entreprise en indiquera la possibilité, l'intervention des travailleurs dans la gestion et la direction de l'entreprise prendra des formes nouvelles — que le Parti socialiste inscrit dans la perspective de l'autogestion, et le Parti communiste français dans le développement permanent de la gestion démocratique — déterminées par accord entre le pouvoir démocratique, la direction de l'entreprise concernée et les syndicats.

La démocratisation de la gestion, telle qu'elle est prévue ci-dessus, s'appliquera à l'ensemble du secteur public et nationalisé, y compris aux entreprises où l'Etat exerce son contrôle financier.

Ainsi, le passage du secteur privé au secteur public des pôles dominants de la production et la mise en place de structures démocratiques de gestion que ce passage permet commanderont la transformation effective de la société et ouvriront la voie au socialisme.

LES NATIONALISATIONS

Le second chapitre traite de la démocratisation et de l'extension du secteur public. En voici également le texte intégral :

Pour briser la domination du grand capital et mettre en œuvre une politique économique et sociale nouvelle, rompant avec celle qu'il pratique, le gouvernement réalisera progressivement le transfert à la collectivité des moyens de production les plus importants et des instruments financiers actuellement entre les mains de groupes capitalistes dominants.

Le secteur public sera étendu, démocratisé et restructuré. Les entreprises nationales, dotées d'une large autonomie de gestion, respecteront dans leurs activités les orientations du Plan.

Le changement des formes juridiques de la propriété doit permettre aux travailleurs d'accéder effectivement aux responsabilités. Lorsque les travailleurs de l'entreprise en exprimeront la volonté et en accord avec le gouvernement, de nouvelles structures de gestion fixeront les conditions de leur intervention dans la désignation des conseils d'administration, l'organisation du travail, la gestion du personnel, les rapports avec le Plan.

A côté des nationalisations, l'appropriation collective revêtira des formes diverses : sociétés nationales ou d'économie mixte, coopératives, mutuelles, services publics locaux, etc.

Dès le début de la législature, un seuil minimum de nationalisations sera franchi. Cette politique de transfert à la collectivité doit donc viser d'emblée l'ensemble du secteur bancaire et financier et les groupes et entreprises industriels qui occupent une position stratégique vis-à-vis des secteurs-clés de l'économie, c'est-à-dire :

— les entreprises qui répondent directement à des fonctions collectives ayant le caractère de service public, et donc à des besoins sociaux fondamentaux ;

— les sociétés vivant sur fonds publics, qu'il s'agisse de marchés publics, de subventions, de crédits de faveur, etc. ;

— les principaux centres d'accumulation capitaliste qui dominent la plus grande partie, voire la totalité de certaines productions, réduisant la concurrence à celle de quelques firmes géantes ;

— les entreprises qui contrôlent des branches essentielles pour le développement de l'économie nationale (niveau technique, échanges internationaux, rôle régional, etc.).

Le franchissement du seuil minimum doit permettre de limiter et de circonscrire les bases monopolistes. Il laissera subsister un important secteur privé.

Les restructurations de l'appareil de production devront s'effectuer de façon progressive et souple, en fonction d'une stratégie industrielle adaptée aux nécessités du progrès économique et social et du caractère international de la vie économique. La nationalisation ne doit pas être étatisation. La progressivité des nationalisations sera liée au dé-

veloppement économique et aux exigences des masses, dont il est déterminant qu'elles prennent les plus larges responsabilités. C'est pourquoi, au cas où les travailleurs formuleraient la volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur public ou nationalisé, le gouvernement pourra le proposer au Parlement.

Dans le secteur bancaire et financier, la nationalisation concernera l'ensemble du secteur, c'est-à-dire :

- a) la totalité des banques d'affaires, les principaux holdings financiers et les banques de dépôts. Les activités des banques étrangères seront contrôlées par la Banque de France. Celle-ci veillera à ce que ces activités ne remettent pas en cause la nationalisation du secteur bancaire et financier, et qu'elles n'aillent pas à l'encontre des objectifs du Plan et de la politique économique nouvelle ;
- b) les établissements financiers : de ventes à crédit, de financement immobilier, de crédit-bail ;
- c) les grandes compagnies d'assurances privées, à l'exception des véritables mutuelles.

Les statuts des établissements de crédit mutuel et coopératif, ainsi que les caisses d'épargne, seront démocratisés.

Les principaux organismes de crédit spécialisés (Crédit national, Institut de développement industriel, établissements financiers liés à l'industrie et certaines fonctions de la Caisse des dépôts et consignations) seront regroupés dans une Banque nationale d'investissement, qui prendra ainsi en charge une grande partie du financement des objectifs du Plan et du développement industriel.

Les participations publiques seront regroupées pour assurer une gestion dynamique de cette partie du patrimoine public.

Dans l'industrie, un seuil minimum d'extension du secteur public et nationalisé sera atteint par les mesures suivantes :

- 1 — La nationalisation des secteurs suivants :
 - a) dans leur ensemble : ressources du sous-sol, armement, industries spatiales et aéronautiques, industrie nucléaire, industrie pharmaceutique ;
 - b) dans leur grande partie : industrie électronique (ordinateurs), industrie chimique.

En fonction de ces dispositions et dès son installation, le gouvernement procédera à la nationalisation des groupes suivants :

- a) Dassault, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc ;
- b) I.t.t.-France, Thomson-Brandt, Honeywell-Bull, Péchiney-Ugine-Kuhlman, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Compagnie générale d'électricité.

2 — La responsabilité particulière de la puissance publique se traduira par des prises de participation financière pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires :

- a) dans la sidérurgie et le pétrole (Usinor - Valourec, Wendel-Sidélor, Schneider, Compagnie française des pétroles - C.f.p. - Total) ;
- b) dans les transports aériens et maritimes, le traitement et la distribution des eaux, le financement des télécommunications, les concessions d'autoroutes.

Le gouvernement soutiendra activement dans les secteurs concernés les activités industrielles, commerciales, intérieures et extérieures des entreprises nationales : Renault, E.d.f., Commissariat à l'énergie atomique.

Le gouvernement démocratique déterminera les mesures destinées à protéger les intérêts des petits porteurs. L'indemnisation des actionnaires des entreprises expropriées fera l'objet d'une solution équitable. Une distinction essentielle sera faite entre les petits et moyens porteurs vivant de l'épargne réalisée, et les gros porteurs.

LA REFORME FISCALE

Les chapitres suivants de cette deuxième partie concernent respectivement :

- la planification démocratique,
- l'aménagement du territoire,
- la politique industrielle (orientations, moyens, investissements étrangers),
- la politique agricole,
- le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises,
- la politique budgétaire et fiscale, à propos de laquelle il est dit ce qui suit :

Le budget sera allégé par la réduction des dépenses militaires, par la réduction des subventions, crédits et exonérations fiscales abusives dus aux gaspillages capitalistes des ressources dans l'industrie, à la spéculation foncière et immobilière ; il sera allégé du fait de la réorganisation des marchés publics et des contrôles des prix.

Les prélèvements fiscaux sur les entreprises, tant nationalisées que privées, seront accrus ; la fiscalité pesant sur la population laborieuse sera allégée, en premier lieu en ce qui concerne les revenus modestes, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou des impôts sur la consommation populaire.

En ce qui concerne les impôts sur le revenu et sur la consommation, les mesures suivantes seront prises :

— les familles ayant un revenu salarial ne dépassant pas le Smic ne seront pas assujetties à l'impôt sur le revenu ;

— seront supprimés les avantages aux revenus mobiliers sauf les livrets d'épargne populaire (livrets A de Caisse d'épargne, notamment) ;

— on assurera un traitement plus favorable pour les salaires, traitements et pensions que pour les autres revenus ;

— on établira une déduction pour logement familial ;

— on mènera une lutte contre l'évasion et la fraude fiscales (en orientant l'action des administrations vers les gros fraudeurs) ;

— sur certains produits de toute première nécessité la T.v.a. sera supprimée.

L'imposition des profits réels des sociétés sera accrue, notamment par l'aménagement du système de l'amortissement dégressif, l'allongement des durées d'amortissement, la réintégration de certaines provisions, le contrôle des frais généraux.

L'impôt fiscal et les autres privilèges dans les impôts sur les revenus du capital seront éliminés.

La rémunération des dirigeants de sociétés sera incluse dans le bénéfice imposable des sociétés.

Un nouvel impôt, annuel, progressif et à faible taux sera institué sur le capital des sociétés et les grosses fortunes.

Les avantages fiscaux accordés aux sociétés à l'occasion de leurs transferts de capitaux et d'actifs seront supprimés.

Les droits de mutation sur les successions et les donations modestes seront réduits, mais ils seront accrus pour les grosses fortunes. L'exonération de la rente Pinay sera supprimée.

Lors des cessions, les plus-values en capital seront imposées.

La T.v.a. sur les travaux et achats des collectivités locales et régionales sera remboursée.

Les trois derniers chapitres concernent :

- les prix et la lutte contre l'inflation,
- les échanges extérieurs et la défense de la monnaie,
- la politique monétaire et financière.

Démocratiser les institutions

Cette troisième partie comporte cinq chapitres :

- les libertés (libertés individuelles, libertés collectives, Cour suprême, la police, la Justice, les partis),
- les institutions nationales,
- les collectivités territoriales et la décentralisation (commune, département, région),
- l'administration,
- le droit à l'information (écrite et radiotélévisée).

Voici le texte intégral concernant, d'une part, le rôle et la pluralité des partis ; d'autre part, la fonction du président de la République et le contrat de législature.

LES PARTIS

La reconnaissance du rôle et de la pluralité des partis implique la garantie de leurs droits. Cette pluralité, qui découle de la liberté d'association, est un des éléments qui permettront la libre expression du suffrage. Les partis et groupements politiques pourront se former et exercer librement leur activité. L'accès aux moyens d'information de l'Etat leur sera assuré de manière équitable, sous le contrôle juridictionnel de la Cour suprême.

Le droit de l'opposition à rallier une nouvelle majorité dans le pays trouvera une garantie légale dans les libertés définies plus haut, dans l'application de la représentation proportionnelle pour les élections à l'Assemblée Nationale et dans l'existence de la Cour suprême.

Aucune confusion ne s'établira entre les partis et l'appareil d'Etat.

La corruption de l'argent et la violence ne seront pas tolérées. Les mouvements qui utilisent la violence armée ou appellent à l'utiliser seront interdits conformément à la législation établie en 1936.

Les partis et les candidats aux élections devront publier leur budget. Les frais de campagne électorale seront plafonnés.

L'organisation régulière d'élections au suffrage universel direct et secret permet au peuple d'exprimer son jugement sur l'activité des élus et sur la gestion gouvernementale. Les partis de la majorité comme ceux de l'opposition respecteront le verdict exprimé par le suffrage universel.

Si la confiance du pays était refusée aux partis majoritaires, ceux-ci renonceraient au pouvoir pour reprendre la lutte dans l'opposition. Mais le pouvoir démocratique dont l'existence implique le soutien d'une majorité populaire aura pour tâche principale la satisfaction des masses laborieuses et sera donc fort de la confiance sans cesse plus active qu'elles lui apporteront.

LES INSTITUTIONS NATIONALES

L'existence d'un système électoral assurant une représentation aussi juste que possible des électeurs constitue une condition du fonctionnement démocratique du Parlement.

La loi électorale instituera la représentation proportionnelle pour les élections à l'Assemblée nationale et aux assemblées régionales.

1 — LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dans le régime actuel, le chef de l'Etat détient dans la conduite de la politique intérieure et extérieure des pouvoirs exorbitants qu'il exerce sans contrôle.

Les dispositions du texte constitutionnel qui ont servi à l'instauration et aux abus du pouvoir personnel doivent être supprimées ou corrigées.

Il appartient au gouvernement responsable devant l'Assemblée nationale de déterminer et de conduire la politique de la nation.

L'article 16 qui permet au président de la République de s'arroger tous les pouvoirs sera abrogé. Le pouvoir de décision sans contreseing sera limité à la désignation du Premier ministre, aux messages au Parlement, aux rapports avec la Cour suprême et à la dissolution ; l'article 19 de la Constitution sera modifié en ce sens.

Le référendum ne pourra être utilisé comme un moyen de faire plébisciter la politique présidentielle contre le Parlement ; l'article 11 de la Constitution sera précisé en ce sens.

La durée du mandat du président de la République sera fixée à cinq ans, un délai suffisant entre son élection et celle des députés à l'Assemblée nationale évitant toute simultanéité.

2 — LE PARLEMENT

Le Parlement disposera des moyens d'exercer le pouvoir législatif, de contrôler l'exécutif et de prendre les décisions qui lui incombent sur le plan national (...)

3 — LE CONTRAT DE LEGISLATURE

Le programme de gouvernement pour la réalisa-

tion duquel la majorité a été élue constituera le contenu politique du contrat de législature, proposé au début de la législature par le Premier ministre dans les quinze jours qui suivront sa désignation par le président de la République.

Le contrat de législature comportera des engagements réciproques entre le gouvernement et le Parlement et définira les objectifs de la majorité pour la durée de la législature, ainsi que les voies et les moyens pour les réaliser.

L'Assemblée nationale, statuant à la majorité de ses membres accordera sa confiance au Premier ministre et au gouvernement sur la base du programme du gouvernement qui deviendra le contrat de législature.

En adoptant le contrat de législature, le gouvernement prendra des engagements précis et datés et la majorité s'engagera à lui consentir les moyens législatifs et financiers nécessaires.

En cas de crise grave, de rupture du contrat de législature constatée par l'adoption d'une motion de censure, le président de la République, s'il ne prononce pas la dissolution de l'Assemblée nationale, nommera le Premier ministre et les membres du gouvernement. Le Premier ministre engagera alors devant l'Assemblée nationale, suivant l'article 49, la responsabilité du nouveau gouvernement sur son programme. Dans le cas où le Premier ministre n'obtiendrait pas l'accord de l'Assemblée nationale sur son programme, la dissolution de l'Assemblée nationale sera prononcée obligatoirement par le président de la République. La Constitution sera modifiée en ce sens.

Le contrat de législature traduira l'accord politique entre les partis qui s'engageront à s'opposer, par le vote négatif de leurs élus, à la constitution d'un gouvernement s'appuyant sur une autre majorité que la majorité de gauche issue du suffrage universel.

Contribuer à la paix

La quatrième partie, consacrée à la politique internationale, comporte sept chapitres dont les titres sont :

- les relations internationales de la France,
- le désarmement et la Défense nationale,
- la sécurité européenne,
- la France et la Communauté économique européenne,
- les conflits en cours (Vietnam, Moyen-Orient) et les reconnaissances d'Etats,
- les D.o.m. et T.o.m. (droit à l'autodétermination),
- la politique de coopération et d'aide au développement.

Voici les passages concernant les principes de politique extérieure, la force de frappe et la sécurité et, enfin, la France et la Communauté européenne.

La politique extérieure du gouvernement, fondée sur le respect de la Charte des Nations unies, aura pour principes : la coexistence pacifique et la coopération avec tous les pays, l'égalité des droits, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, le règlement pacifique des litiges, la recherche active du désarmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le refus de tout recours à la force ou de toute menace de recours à la force, y compris pour imposer à une nation le choix de ses allian-

ces, l'instauration ou le maintien d'un système politique ou social contre la volonté de la majorité de ses habitants.

Le gouvernement utilisera toutes les possibilités de développer la coopération économique, scientifique, technique et culturelle la plus large avec tous les pays sans discrimination d'aucune sorte, dans le respect de l'égalité des droits et pour l'avantage mutuel.

Il favorisera le règlement négocié des conflits et litiges internationaux sur la base du droit de chaque peuple à déterminer librement son sort.

Il s'opposera à toute ingérence, pression ou représaille extérieure, susceptible de mettre en cause la réalisation des objectifs de démocratie économique et politique inscrits au programme du gouvernement.

LE DESARMEMENT ET LA DEFENSE NATIONALE

Le désarmement général, universel et contrôlé sera l'objectif principal du gouvernement. Celui-ci fondera pour la durée de la législature sa politique de défense nationale et de désarmement sur les principes suivants :

a - renonciation à la force de frappe nucléaire stratégique sous quelque forme que ce soit ; arrêt immédiat de la fabrication de la force de frappe française ; reconversion, selon un échéancier précis, de l'industrie nucléaire militaire en industrie atomique pacifique avec le souci de préserver les intérêts des travailleurs concernés. En aucun cas, les problèmes posés par cette reconversion ne serviront de prétexte au maintien de l'industrie nucléaire militaire ;

b - arrêt immédiat des expériences nucléaires et adhésion aux traités d'interdiction des explosions nucléaires et de non-dissémination des armements nucléaires ;

c - signature des traités internationaux conclus sur la limitation et l'interdiction de certains armements. Initiatives en faveur de l'extension de ces traités. Participation active à la Conférence de Genève, ainsi qu'à toute autre conférence sur le désarmement ;

d - proposition d'une négociation mondiale visant au désarmement nucléaire universel, à la réduction simultanée et contrôlée des armements, des forces armées et des budgets militaires ;

e - cessation de toute vente d'armes et matériels de guerre aux gouvernements colonialistes, racistes ou fascistes (Afrique du Sud, Portugal, Espagne, Grèce) ;

f - stricte réglementation des ventes éventuelles d'armements à l'étranger.

Soucieux d'assurer la sécurité de la France en tenant compte de l'état actuel du continent européen, le gouvernement fondera sa politique de Défense nationale tout à la fois sur la recherche de la sécurité collective et du désarmement, le respect de ses alliances et une réorganisation des forces armées françaises.

Tout en refusant de réintégrer l'Otan, la France ne s'interdira pas de conclure, si besoin est, aussi bien des alliances défensives que des traités de non-agression. Dans la mesure où un système de sécurité collective européen l'impliquerait, des forces de l'armée française pourrissent y concourir.

Dans le cadre de ses tâches de Défense nationale, le gouvernement définira une stratégie militaire permettant de faire face à tout agresseur éventuel, quel qu'il soit (...).

LA SECURITE EUROPEENNE

Le gouvernement se prononcera pour la dissolution simultanée du Traité de l'Atlantique-Nord et du Traité de Varsovie. Il favorisera toutes les mesures qui permettront d'atteindre par étapes cet objectif, ce qui implique l'affaiblissement progressif et simultané des alliances politico-militaires existantes, pour aboutir à leur complète disparition.

Le gouvernement multipliera à cet effet toutes les initiatives possibles en matière de réduction effective et contrôlée des armements et de leur fabrication, en tenant compte de la nécessité de préserver à chaque étape la sécurité du pays.

Dans cette perspective, le gouvernement participera activement à la préparation de la Conférence des Etats pour la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle devront participer tous les Etats européens, ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

Le gouvernement proposera d'inscrire à l'ordre du jour de cette Conférence notamment les problèmes concernant : un accord général sur la

sécurité européenne impliquant entre autres des mesures de désarmement en Europe ; la coopération économique ; la coopération culturelle, scientifique et technique.

Le gouvernement prendra les initiatives nécessaires pour parvenir à un traité européen impliquant une nouvelle organisation de sécurité, à laquelle tous les Etats participant à la Conférence pourront être partie prenante, à égalité de droits et de devoirs.

Il favorisera dans ce but des mesures partielles de désarmement en Europe : création de zones dénucléarisées, gel des armements en Europe centrale, réduction contrôlée et équilibrée des forces et des armements en Europe.

Le développement progressif de ces mesures contribuera à créer un climat de confiance et favorisera le dépassement des blocs antagonistes.

Mais le gouvernement ne se contentera pas de suivre l'événement. Il manifestera sa volonté d'engager le pays sur la voie de l'indépendance à l'égard de tout bloc politico-militaire. Les problèmes éventuels posés par les obligations résultant de l'appartenance de la France à l'Alliance atlantique seront résolus dans cet esprit. Au fur et à mesure des progrès réalisés vers la création d'un véritable système de sécurité collective européenne, il œuvrera pour que soient prises les mesures propres à soulager tous les pays d'Europe des charges et contraintes qui résultent de leur appartenance à leurs alliances respectives ; il commencera à prendre, quant à lui, les premières mesures en ce sens.

Il indiquera dans sa déclaration d'investiture sa volonté de pratiquer en toutes circonstances — dans le respect des alliances actuelles de la France — une politique indépendante des blocs militaires. Il interviendra conformément à cette orientation dans les conférences et les négociations internationales.

Il exigera que soit mis fin, sans délai, à l'aide apportée par l'Otan aux dictatures d'Espagne, de Grèce et du Portugal, et en règle générale à toute aide militaire à destination de ces pays. Il mettra fin à l'accord militaire avec l'Espagne franquiste.

Dès que le gouvernement l'estimera possible en fonction des progrès de la sécurité collective en Europe, il prendra de nouvelles mesures dans le même sens.

LA FRANCE ET LE MARCHE COMMUN

Le gouvernement aura à l'égard de la C.e.e. un double objectif :

— d'une part, participer à la construction de la C.e.e., à ses institutions, à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires ;

— d'autre part, préserver au sein du Marché commun sa liberté d'action pour la réalisation de son programme politique, économique et social.

En tout état de cause, le gouvernement gardera le droit d'invoquer les clauses de sauvegarde prévues par le Traité de Rome. Il exercera librement le droit, du reste non limité par le Traité, de définir et d'étendre le secteur public de l'économie sur son territoire. Il se réservera de définir et d'appliquer sa propre politique nationale du crédit et d'utiliser tous autres moyens propres à réaliser la planification démocratique nationale. Il sera responsable devant l'Assemblée nationale, comme dans tout autre domaine de sa politique, des décisions

que les représentants gouvernementaux français prendront dans les organes de la Communauté (...).

Les représentants français à l'Assemblée de la Communauté seront désignés proportionnellement à leur importance dans le nouveau Parlement national. Il en sera de même pour la représentation française au Conseil de l'Europe. L'Assemblée de la Communauté, appelée à voter annuellement le budget, doit pouvoir en contrôler l'exécution. Elle devra aussi être plus étroitement associée à la préparation des décisions de toute nature de la Communauté.

La défense des intérêts des travailleurs appelle un aménagement des articles 117, 118, et 121 du Traité, en vue :

— d'harmoniser les législations sociales nationales dans le sens d'un alignement sur les dispositions les plus favorables ;

— de garantir aux travailleurs exerçant leurs professions hors de leur pays d'origine l'égalité de rémunération à travail égal, ainsi que la plénitude des droits existant sur place en matière d'emploi, de logement, de protection sociale et de libertés publiques (notamment syndicales).

Le gouvernement demandera, d'autre part :

— une réorientation de la politique agricole commune tendant à garantir un niveau de vie et un avenir satisfaisants aux agriculteurs, spécialement aux catégories les plus nombreuses et les moins avantagées jusqu'ici par la politique des prix ;

— une modification des politiques communautaires d'aide aux pays membres, en vue de remédier aux déséquilibres régionaux et aux crises structurelles affectant des branches d'activité ;

— la définition progressive des mesures propres à lutter efficacement contre les pollutions de toute nature et à protéger l'environnement ;

— la réalisation en commun de grands projets industriels ou scientifiques qui, par l'ampleur des moyens à mettre en œuvre, ne pourraient être entrepris utilement au niveau national ;

— le développement, à l'échelle européenne, de mesures de prévision, favorisant une programmation à moyen terme, dans le respect des objectifs économiques et sociaux propres à chaque pays membre.

Les pouvoirs et les moyens de la Communauté devront être adaptés aux responsabilités qui lui seront reconnues par le Conseil des ministres pour l'exécution des politiques précitées.

Appréciées cas par cas et limitées aux domaines dévolus aux attributions de la Communauté, les délégations de compétence nécessaires seront décidées par les pays membres dans l'intérêt commun en application de l'article 235 du Traité de Rome.

Le gouvernement s'opposera à la candidature à la Communauté des pays de régime dictatorial comme le Portugal, l'Espagne, ou la Grèce et à tout régime privilégié en faveur de l'Afrique du Sud.

L'appartenance à la Communauté ne pourra constituer un obstacle à la coopération économique et politique la plus large avec tous les pays, sans distinction de régime économique et social.

Le gouvernement préconisera à l'égard des pays du Conseil d'entraide économique la plus large ouverture réciproque tant du point de vue de l'accroissement et de la diversification des échanges que du développement de la coopération dans les domaines industriel, scientifique, technique et culturel.

Il favorisera une coopération politique entre les pays membres de la C.e.e. pour réaliser une politique étrangère conforme aux objectifs définis dans la présente partie.

Vous êtes sûr, Docteur ?

Fini, le Parti socialiste ; coincé, piégé, fichu... C'est Jean-François Revel qui, dans « l'Express », avançait lundi ce diagnostic catastrophique. Vous êtes sûr, Docteur ? Le raisonnement était simple, sinon simpliste : ou bien les socialistes capitulent devant les communistes, et ils se suicident politiquement ; ou bien c'est la rupture, et l'échec de leur stratégie est consommé. Donc, pas d'issue ! Qu'il puisse n'y avoir, en fin de parcours, ni rupture ni capitulation, mais simplement accord, avait totalement échappé à l'analyste lucide de « Ni Marx ni Jésus ». On ne connaissait pas à Revel un tel manichéisme dans le raisonnement.

Il est vrai que sa logique politique est parfois difficile à suivre. Ainsi consacra-t-il trois éditoriaux au référendum pompidolien sur l'Europe. Dans le premier, il dénonçait avec véhémence la grossière ruse présidentielle ; dans le second, il démontrait qu'en faisant voter non, les communistes s'avouaient complices du Pouvoir. Dans le troisième, enfin, il se prononçait, sans réticence aucune, en faveur du oui.

Certes, fidélité oblige. Qu'on nous permette cependant de ne point désespérer d'un ancien camarade de combat qui, en 1965, à l'antenne d'Europe 1, face à Jean Cau, critiquait ceux qui « ont cru indispensable de repousser violemment les voix communistes de façon à essayer de gagner les voix en direction du centre et même du centre-droit ». Et d'ajouter : « On ne peut pas à la fois dire pendant 10 ou 15 ans, comme on l'a souvent entendu dire dans les milieux de gauche : « La gauche n'existe pas » ou, comme Sartre l'a dit en 1953, « c'est une gauche de courants d'air, parce que les communistes sont exclus du jeu national », et, en même temps, le jour où cette union se réalise, déclarer qu'elle est factice et qu'elle ne tient pas debout. Je ne vois pas pourquoi elle serait factice ».

Le Revel enthousiaste réfutait-il d'avance le Revel sceptique ?

V.L.

